

# 2025

RAPPORT  
D'ACTIVITÉ



*« On pourrait croire tenir entre les mains un simple rapport d'activité. Pourtant, il raconte bien davantage : le chemin parcouru au fil d'une année marquée par le mouvement, l'adaptation et l'élan. À travers ses pages se dévoilent les temps forts d'une entreprise qui avance sans jamais se détourner de ce qui la fonde, puisant dans son héritage pour mieux relever les défis de son époque. »*

# Sommaire

---

1	<b>Les piliers de notre identité</b>	PAGE 5
	Une entreprise engagée et ancrée sur son territoire	PAGE 6
	Des offres adaptées à chaque besoin	PAGE 7
2	<b>L'interview croisée</b>	PAGE 9
3	<b>La gouvernance</b>	PAGE 13
	L'assemblée des délégués, représentants des sociétaires	PAGE 14
	Le sociétaire, acteur clé de la gouvernance	PAGE 15
	Le conseil d'administration	PAGE 16
	Les comités spécialisés	PAGE 17
	Le comité exécutif	PAGE 18
4	<b>Les réalisations 2025</b>	PAGE 21
	Les temps forts	PAGE 22
	Les chiffres clés	PAGE 27
5	<b>Les orientations stratégiques</b>	PAGE 29
	2030, trajectoire d'Innovation	PAGE 30
	Perspectives et engagements RSE	PAGE 32
6	<b>Agir contre la fraude</b>	PAGE 35
	Agir contre la fraude, un impératif collectif	PAGE 36
	États des lieux de la fraude en assurance dommages	PAGE 39
7	<b>Rapport de gestion</b>	PAGE 41
	Rapport du conseil d'administration	PAGE 42
	Rapport du directeur général	PAGE 50
	Rapport des commissaires aux comptes	PAGE 55
	Les résolutions	PAGE 59
8	<b>États financiers</b>	PAGE 61





Cathédrale Saint-Corentin, Quimper



# Les piliers de notre identité

---

# Une entreprise engagée et ancrée sur son territoire

Sociétaires Simplicité

Entreprise à taille humaine **Proximité**

**Engagement responsable**

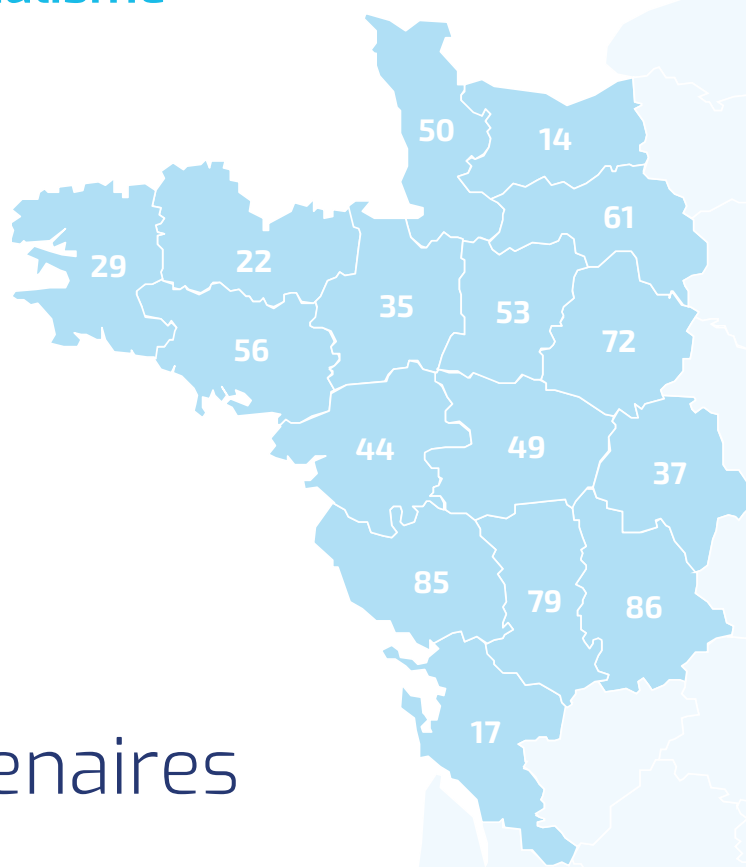
Ancrage régional

**Confiance Solidarité**

Responsabilité sociale

**Territoire**

**Mutualisme**



**174 365**  
sociétaires

**1438** partenaires  
distributeurs

# Des offres adaptées à chaque besoin



**Simple, complète et responsable, Le Finistère Habitations fait la différence au quotidien.** Rééquipement à neuf 7 ans, protection des objets de valeur, prise en charge des dommages causés par les secours et franchise dégressive : la gamme Habitations allie garanties fortes et modernité. Adaptée aux nouveaux usages et aux équipements durables, elle assure une protection complète, simple et responsable pour chaque mode de vie.



**Le Finistère Pro se positionne comme un véritable partenaire de confiance pour les professionnels.** Garanties puissantes et accompagnement de proximité : la gamme Pro couvre responsabilité civile, biens professionnels et pertes d'exploitation jusqu'à 24 mois. Adaptée à chaque activité, elle allie fiabilité, flexibilité et innovation pour sécuriser durablement les entreprises.



**Expertise, fiabilité et réactivité pour protéger durablement chaque exploitation.** Protection simple et performante des exploitations : la gamme Agricole couvre bâtiments, matériels, récoltes, cheptels et responsabilités. Avec des garanties dédiées, notamment pour la viticulture, elle allie simplicité, réactivité et fiabilité pour sécuriser durablement chaque activité et bâtiment agricole face aux aléas climatiques et économiques.



**Le Finistère Plaisance garantit une protection sereine, à chaque étape de la vie du bateau.** La gamme incarne l'excellence en assurance Plaisance. Elle protège chaque bateau, en mer comme à quai, jusqu'à 20 mètres, 500 000 € et 800 chevaux. Avec des garanties haut de gamme et un accompagnement personnalisé, elle allie expertise, performance et sérénité pour des plaisanciers exigeants.



Cité corsaire, Saint-Malo



# L'interview croisée

---

# L'interview croisée



**Thierry Mollat**  
Président

## 2025 est une année exigeante mais structurante

### Quel regard portez-vous sur 2025 ?

**Thierry Mollat** : 2025 a confirmé que notre métier se transforme dans un environnement durablement chaoté, marqué par la répétition des événements climatiques, la tension économique et l'incertitude géopolitique. Dans ce contexte, Le Finistère Assurance a démontré sa solidité : nous avons été au rendez-vous des inondations exceptionnelles en Bretagne, tout en poursuivant le développement de notre portefeuille et la consolidation de notre rentabilité.

« *Installer durablement la culture client au cœur de toutes nos équipes* »

Au-delà des chiffres, cette année a été structurante : elle a posé des jalons décisifs pour la modernisation de notre offre, le renforcement de notre culture client et l'ancrage de notre engagement sociétal au travers de la RSE.

### Si vous deviez retenir quelques réalisations majeures de 2025, lesquelles choisiriez-vous ?

**Yann Dagorn** : La première, c'est le succès de notre nouvelle offre multi-risque habitation. Avec une gamme modernisée, lisible, en trois formules et adaptée aux nouveaux usages (équipements énergétiques, biens atypiques, mobilité douce), nous avons redonné du souffle à notre activité cœur. Cette offre illustre bien notre capacité à conjuguer innovation, compétitivité et proximité avec les sociétaires et les courtiers.

La deuxième réalisation, c'est l'engagement total de nos équipes et l'évolution de nos modes de fonctionnement. Nous avons renforcé les équipes d'inspection et d'indemnisation, professionnalisé la veille concurrentielle via une équipe produits dédiée, et initié le développement d'une véritable culture client, porté par des groupes

de travail internes. Cela prépare une relation plus fluide, plus réactive et plus qualitative avec nos partenaires courtiers et nos assurés sociétaires.

Enfin, l'obtention du label RSE Bretagne 26000 constitue un tournant. Elle reconnaît des engagements concrets en matière de gouvernance, de responsabilité environnementale et de développement local, mais aussi notre volonté de faire du Finistère Assurance un employeur attractif, ouvert aux jeunes talents via l'alternance et les partenariats avec les écoles.

## 2026 : consolider et transformer

### Quels sont, selon vous, les enjeux prioritaires pour 2026 ?

**Thierry Mollat** : 2026 est une année charnière, à la fois de consolidation et de transformation. Consolider, cela signifie piloter avec vigilance la croissance importante de notre activité auprès des professionnels, maîtriser nos coûts d'indemnisation sans compromettre sur la qualité de service aux sociétaires et courtiers, et continuer à sécuriser notre cadre de conformité et de cybersécurité.

Transformer, c'est installer durablement la culture client au cœur de toutes nos équipes et faire évoluer nos parcours, de la souscription à la gestion des sinistres pour qu'ils soient plus simples, plus lisibles, aidé en cela par l'apport du digital, sans perdre ce qui fait notre force : la proximité humaine et la capacité d'écoute.

## Client, digital et sinistres : les chantiers clé

**Yann Dagorn** : Pour accompagner cette ambition, plusieurs chantiers structurants sont engagés. Nous modernisons notre image et notre présence en refondant le site internet et les parcours digitaux, au bénéfice des courtiers comme des sociétaires. Nous préparons aussi un nouvel espace sociétaire pour 2027, pensé comme une plateforme intégrée réunissant informations contractuelles, suivi de sinistres, prévention personnalisée et services selfcare sur mobile.

En parallèle, notre prochain changement d'outil de gestion des sinistres va profondément transformer notre façon de travailler. L'objectif est clair : une expérience plus fluide et transparente pour les assurés sinistrés, des délais raccourcis, une meilleure visibilité partagée avec les courtiers et des gestionnaires "augmentés" par l'automatisation des tâches répétitives et l'usage de l'IA pour sécuriser et personnaliser les décisions. C'est un investissement conséquent, mais structurant pour Le Finistère Assurance des prochaines années.

## Une mutuelle ancrée dans son territoire et tournée vers l'avenir

**Thierry Mollat** : Face aux enjeux climatiques, aux nouveaux usages et aux attentes croissantes en matière de responsabilité, notre ambition reste constante : être une référence d'efficacité et de solidarité au service de nos près de 175 000 sociétaires. Le label RSE, le développement de notre marque employeur, la modernisation de nos offres et de nos outils convergent vers un même objectif : renforcer la solidité du Finistère Assurance et la qualité de service rendue, aujourd'hui et demain.

Ce sont ces fondations, posées en 2025 et prolongées en 2026, qui nous permettront de continuer à accompagner durablement notre territoire du Grand Ouest, en restant fidèles à notre identité d'assureur mutualiste tout en assumant pleinement notre transformation.



**Yann Dagorn**  
Directeur général

*« Avec la nouvelle offre habitation, nous avons redonné du souffle à notre coeur d'activité »*



Abbaye, Mont-Saint-Michel



# La gouvernance

---

**Société d'assurance mutuelle à cotisations fixes, Le Finistère Assurance est régie par le Code des assurances, ses statuts et le règlement intérieur de ses assemblées générales.**

La gouvernance de la mutuelle s'organise autour d'un **conseil d'administration**, appuyé par des **comités spécialisés** et un **comité exécutif** chargé de la mise en œuvre des orientations stratégiques.

Elle repose également sur des groupements de sociétaires qui contribuent directement à la gouvernance mutualiste en votant les résolutions et en se prononçant sur la stratégie, l'activité et la marche générale de l'entreprise.

Le Finistère Assurance compte un peu plus de **80 collaborateurs** et près de **1 450 partenaires distributeurs**.

## L'assemblée des délégués représentants des sociétaires

### Une place centrale dans la dynamique mutualiste du Finistère Assurance

**Les délégués des sociétaires jouent un rôle clé dans la gouvernance démocratique du Finistère Assurance.**

Ils représentent les intérêts des sociétaires lors des assemblées générales et participent activement à la vie de la mutuelle.

Son assemblée représente les sociétaires et relaye leurs préoccupations.

Elle approuve les modifications statutaires, nomme et renouvelle les membres du conseil d'administration, se prononce sur les comptes annuels, la gestion et les grandes orientations stratégiques guidant le développement de la mutuelle.

Le Finistère Assurance fédère aujourd'hui plus de 174 000 sociétaires.

Conformément aux statuts, ceux-ci

sont regroupés selon la nature de leurs contrats et élisent leurs représentants à l'assemblée générale.

Chaque sociétaire, à jour de ses cotisations, bénéficie ainsi d'un droit de représentation.

La mutuelle veille à garantir une représentativité large, équilibrée et fidèle aux valeurs d'ouverture et de diversité.

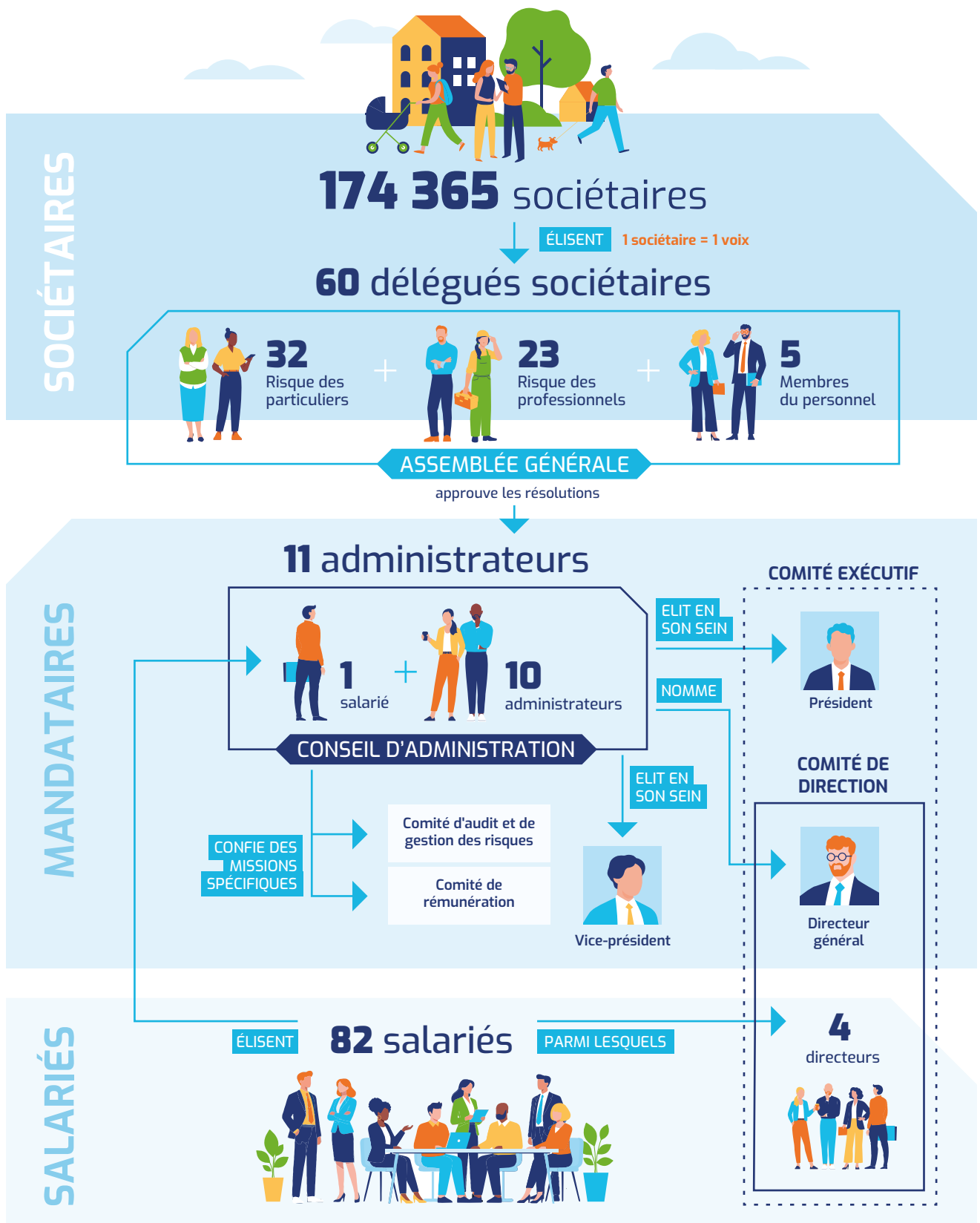
Le nombre total de délégués est statutairement limité à 60 membres, répartis entre les groupements de sociétaires risques des particuliers (32), risques des professionnels (23) et membres du personnel (5).

Les délégués sont élus pour un mandat de six ans, renouvelable. Le renouvellement s'effectue simultanément pour l'ensemble des délégués d'un même groupement, assurant ainsi une continuité et un renouvellement régulier de la représentation.

Les délégués sont informés de la vie et de l'actualité de la mutuelle au moyen d'une lettre d'information.



# Le sociétaire, acteur clé de la gouvernance



# Le conseil d'administration



**Thierry Mollat**

Président du conseil d'administration et du comité de rémunération

**Le conseil d'administration est l'organe central de gouvernance de la mutuelle.** Il définit les grandes orientations stratégiques, supervise la gestion de l'entreprise et veille au respect des réglementations et des valeurs mutualistes.

Il assure la représentation des sociétaires.

Ce conseil est composé de 11 administrateurs dont 1 administrateur salarié.

Il élit en son sein un président et un vice-président.



**Michel Gougnard**

Représentant de Covéa coopérations  
Membre du comité de rémunération



**Christelle Geslin**

Représentante de MMA gestion  
Membre du comité de rémunération



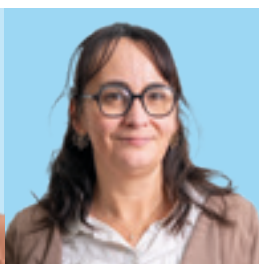
**André Salaün**

Représentant de la SACEP  
Membre du comité de rémunération



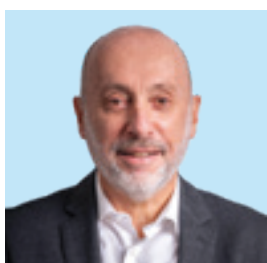
**Anne Leclerc**

Représentante de MAAF Assurances  
Membre du comité de rémunération



**Stéphanie Jardin**

Représentante des salariés



**Patrick Hubert-Bouvier**

Vice-président du conseil d'administration  
Membre du comité d'audit et de gestion des risques



**Hélène Debrosse**

Représentante de MMA IARD Assurances Mutuelles  
Membre du comité d'audit et de gestion des risques



**Dominique Plouzenec**

Président du comité d'audit et de gestion des risques



**Sylvie Tabart**

Représentante de la SGAM Covéa  
Membre du comité d'audit et de gestion des risques



**Lionel Calvez**

Représentant de MMA IARD (SA)  
Membre du comité d'audit et de gestion des risques

# Les comités spécialisés

## Le comité d'audit et de gestion des risques

**Ce comité joue un rôle clé de surveillance et de conseil auprès du conseil d'administration dans le contrôle interne, la gestion des risques et en veillant à la fiabilité des informations financières.**

Il examine les comptes, suit l'efficacité des procédures de contrôle et évalue les principaux risques auxquels la mutuelle est exposée, afin d'assurer une gestion prudente et transparente. Il est composé de 5 administrateurs.



## Le comité de rémunération

**Le comité de rémunération éclaire le conseil d'administration sur la politique de rémunération des dirigeants et plus globalement émet un avis sur la politique de rémunération des collaborateurs définie par la direction générale.**

Il veille à ce que les pratiques de rémunération soient justes, conformes aux exigences réglementaires du secteur de l'assurance et alignées sur les objectifs à long terme de la mutuelle. Il est composé de 4 administrateurs et du président.

# Le comité exécutif

## COMITÉ EXÉCUTIF

### COMITÉ DE DIRECTION



**Yann Dagorn**  
Directeur général



**Thierry Mollat**  
Président



**Yannick Brenaut**  
Directeur des systèmes  
d'Information



**Jennifer Sauvan**  
Directrice finance,  
conformité et ressources  
humaines



**Anthony Garcia**  
Directeur de la  
distribution et  
communication



**Hélène Quéau**  
Directrice technique et  
indemnisation

**Le comité exécutif assure la mise en œuvre opérationnelle des orientations stratégiques décidées par le conseil d'administration.**

Composé des dirigeants effectifs (président et directeur général) et des directeurs fonctionnels, il agit comme un organe collégial de coordination, rendant compte au conseil d'administration.

Il incarne le lien entre la gouvernance mutualiste et l'exécution opérationnelle.

**Basé à Quimper, le comité de direction œuvre de manière collégiale et rapprochée afin d'assurer la déclinaison opérationnelle de la politique définie par le conseil d'administration.** Ses membres se réunissent quotidiennement pour confronter leurs analyses et identifier collectivement les solutions les plus pertinentes, dans une démarche d'amélioration continue du modèle Finistère Assurance, fondé sur la

simplicité et la proximité au service des courtiers partenaires et des sociétaires.

Le comité de direction privilégie une organisation agile en interaction constante avec l'ensemble des équipes du Finistère Assurance, favorisant ainsi la disponibilité et la réactivité indispensables à l'exercice de ses métiers. À l'écoute des retours de son équipe d'inspection, il anime la démarche

« qualité réseaux », en s'appuyant sur les informations issues du terrain.

Garant de l'équilibre technique et de la solidité financière de la mutuelle, le comité de direction exerce un contrôle permanent sur la gestion des risques et veille à la mise en œuvre d'une politique à la fois rentable et prudente, dans le respect des orientations stratégiques arrêtées par le conseil d'administration.

Etude de M<sup>r</sup> CRÉACHCADIC, notaire à Quimper, rue Saint-François, n<sup>o</sup> 3.

### CONSTITUTION DE SOCIÉTÉ

# LE FINISTÈRE

SOCIÉTÉ MUTUELLE D'ASSURANCES

contre l'Incendie, la Foudre, l'Explosion du Gaz et l'Explosion des Appareils à vapeur, opérant sous la garantie d'une Société anonyme au Capital social de DEUX MILLIONS.

SIÈGE SOCIAL A QUIMPER, RUE SAINT-FRANÇOIS, N<sup>o</sup> 2.

**Statuts de la Société :**  
 Suivant acte sous signatures privées en date, à Quimper, du vingt-neuf mil huit cent soixante-quatre, dont l'un des originaux enregistré à Quimper, le vingt-un août mil huit cent soixante-quatre, folio quarante-cinq verso, case trois, par M. Dreyfus, qui a reçu cinq francs et un franc vingt-cinq centimes pour décimes, est demeuré annexé après mention à la minute d'une déclaration passée devant M<sup>r</sup> Cadecracan, notaire à Quimper, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-quatre, dont un extrait se suit :

1<sup>o</sup> M. Jean-François Marie AUBRY, notaire, demeurant à Quimper ;  
 2<sup>o</sup> M. Auguste-Gabriel DE BLOS, avocat, demeurant à Quimper, en la commune d'Erquy-Ancenis ;  
 3<sup>o</sup> M. Jean-Benoît Marie ELLIOT, industriel, demeurant à l'Île-Peyrié de l'Isle, en la commune d'Erquy-Ancenis ;  
 4<sup>o</sup> M. Charles BRUOT DE LA MAILLIERE, propriétaire, demeurant au hameau de la Chapelle, en la commune de Pédern ;  
 5<sup>o</sup> M. Edouard-Marie DE GRASSE, propriétaire, demeurant à Quimper ;  
 6<sup>o</sup> M. Vincent CHANCELIER, négociant, demeurant à Brest ;  
 7<sup>o</sup> M. Auguste Marie CHAUVEAU, négociant, demeurant à Quimper ;  
 8<sup>o</sup> M. Joseph de la Motte FELLEU, négociant, demeurant à Quimper ;  
 9<sup>o</sup> M. Joseph de la Motte FELLEU DE BOISBOUVAT, propriétaire, demeurant à Quimper ;  
 10<sup>o</sup> M. Octave de la Motte MAILLON, propriétaire, demeurant à Quimper ;  
 11<sup>o</sup> M. Théodore BOSSIN, propriétaire, demeurant au hameau de Kerzidi, en la commune de Pédern ;  
 12<sup>o</sup> M. Joseph VESSEYRE, propriétaire, demeurant à Quimper.

Ont établi les statuts d'une Société mutuelle d'Assurances, devant être constituée à Quimper.

Cette Société a été formée entre les susdénominés, en qualité de Membres fondateurs.

Toute personne ayant intérêt à la conservation d'une propriété quelconque peut devenir sociétaire en faisant garantir cette propriété par la Société.

L'adhésion a lieu au moyen de la souscription et de la délivrance d'une police d'assurance.

La dissolution de la Société est :  
**Le Finistère.**  
 Sa durée, sauf les cas de dissolution prévus par les statuts, est fixée à l'échéance du jour de la constitution définitive.

I. — LA SOCIÉTÉ A POUR OBJET :

1<sup>o</sup> D'assurer à ses Membres ou ayants-droits le remboursement des dommages matériels occasionnés à leurs propriétés mobilières ou immobilières par l'incendie, l'explosion du gaz servant à l'éclairage ou au chauffage, la chute ou l'explosion de la foudre et l'explosion des appareils à vapeur ;

2<sup>o</sup> De les garantir, dans les mêmes cas, d'incendie ou d'explosion, du recours qui pourrait émaner contre eux, pour dommages matériels également causés à leurs propriétés mobilières et immobilières, leurs propriétés, aux termes des articles 1731 et 1734 du Code civil ; leurs valeurs, aux termes des articles 1387, 1388 et 1381 du Code de Commerce ; leurs termes des articles 1385 et 1771 du même code ;

3<sup>o</sup> Et de céder au possesseur ou au participant tout ou partie des sommes qu'il assure, et d'accepter au même titre d'autres sommes sous sa garantie.

Les opérations de la Société sont placées sous la garantie d'une Société anonyme au capital de deux millions de francs.

La Société est administrée par un Conseil composé de six Membres au moins et de quinze Membres au plus nommés par l'Assemblée des Sociétaires.

Par exception, sont élus à présent membres du Conseil d'Administration de la Société, pour une période de trois ans et sans que leur nomination ait besoin d'être soumise à l'Assemblée des Sociétaires :

1<sup>o</sup> MM. AUBRY, — 2<sup>o</sup> DE BLOS, — 3<sup>o</sup> ELLIOT, — 4<sup>o</sup> BRUOT DE LA MAILLIERE, — 5<sup>o</sup> DE CHASSE, — 6<sup>o</sup> CHANCELIER, — 7<sup>o</sup> CHAUVEAU, — 8<sup>o</sup> FELLEU, — 9<sup>o</sup> FELLEU DE BOISBOUVAT, — 10<sup>o</sup> MAILLON, — 11<sup>o</sup> BOSSIN, — 12<sup>o</sup> VESSEYRE, tous à raison, si besoin est.

Par une délibération prise à la majorité à l'Assemblée du vingt-un août mil huit cent soixante-quatre, ont été nommés :

Président, M. DE BLOS.

Les statuts ne contiennent pas de dispositions relatives à la constitution d'un fonds de réserve.

Le Directeur de la Société est nommé par l'Assemblée des Sociétaires, sur la proposition du Conseil d'Administration.

Un Administrateur est désigné chaque session pour surveiller les opérations et signer avec le Directeur la correspondance et toutes les pièces engageant la Société.

Chaque année, l'Assemblée désigne trois Commissaires chargés de faire un rapport de l'année à l'Assemblée suivante, sur la situation de la Société et sur le bilan et les comptes présentés par l'Administration.

D'après ces statuts et conformément à la loi, la Société pourra être constituée dès qu'elle réunira dix adhérents ayant au moins ensemble cent mille francs de valeurs assurées.

II. — DÉCLARATIONS DES FONDATEURS.

Aux termes dudit acte de déclaration reçu par ledit M<sup>r</sup> Cadecracan, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-quatre, les fondateurs de la Société mutuelle d'Assurances Le Finistère ont, conformément aux prescriptions de l'article 11 du décret du 22 janvier 1868, déclaré :

Que la Société réunissait à ce jour le nombre des adhérents qu'exigeaient les statuts ;

Que les val sur asséses déposaient cent mille francs et que le premier versement était effectué ;

Qu'en conséquence, toutes les conditions exigées par la loi et les statuts étant remplies, la Société se trouvait constituée.

A cette déclaration, sont demeurés annexés :

1<sup>o</sup> Un des originaux de l'acte de Société sous signatures privées, en date à Quimper, du vingt-neuf août mil huit cent soixante-quatre, enregistré à Quimper, le vingt-un août mil huit cent soixante-quatre, folio quarante-cinq verso, case trois et suivantes, par M. Dreyfus, qui a reçu cinq francs et un franc vingt-cinq centimes pour décimes ;

2<sup>o</sup> Un tableau de classification des risques et le tarif applicable à chacun d'eux ;

3<sup>o</sup> La liste nominative dûment certifiée des adhérents, contenant leurs noms, prénoms, qualités, domiciles et l'indication des sommes assurées par chacun d'eux, s'élevant ensemble à plus de cent mille francs ;

4<sup>o</sup> Et l'état des versements effectués.

III. — PREMIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

Suivant délibération prise le vingt-un août mil huit cent soixante-quatre, les Membres de la Société Le Finistère, réunis en Assemblée générale pour la constitution de la Société, ont :

1<sup>o</sup> Reconnu la sincérité des déclarations faites par les fondateurs, relativement au nombre des adhérents, au chiffre des valeurs assurées et au versement du montant des primes ou cotisations ;

2<sup>o</sup> Eux Directeur de la Société : M. DE MONTFAULTE, avocat, ancien sous-préfet, demeurant à Quimper ;

3<sup>o</sup> Et nommé commissaires de surveillance pour le premier exercice social :

MM. DE CHAMPELLARD, Ch., avocat, demeurant à Quimper ;  
 DENIST LERIES, avocat, demeurant à Quimper ;  
 FALLETIERE, négociant, demeurant à Guézennec.

Un extrait de cette délibération délivré par M. DE BLOS, Président du Conseil d'Administration, a été déposé pour minute à M<sup>r</sup> Cadecracan, notaire à Quimper, suivant acte reçu par lui, le vingt-neuf août mil huit cent soixante-quatre.

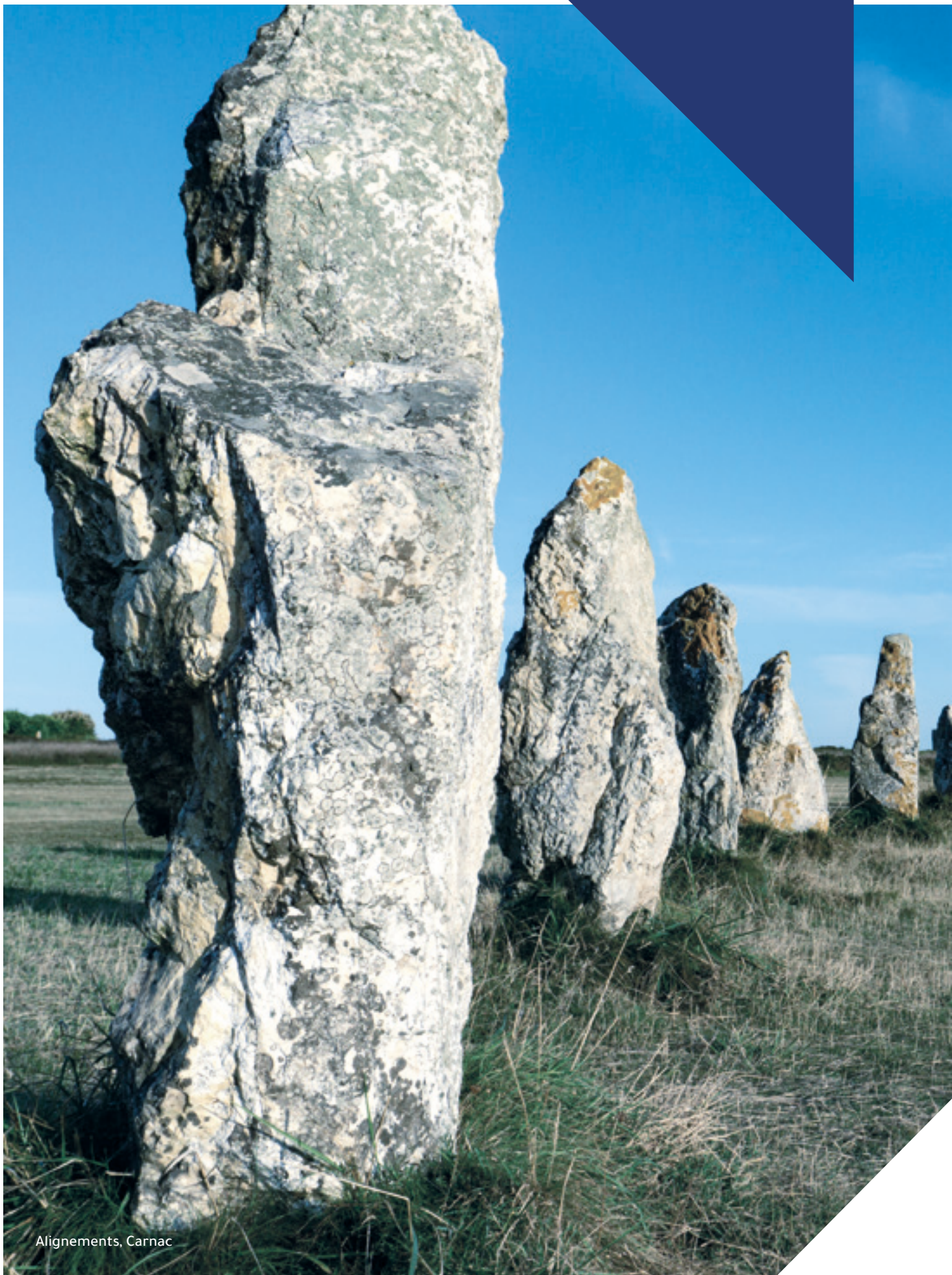
Au moyen des actes et délibérations susénoncés, la Société d'Assurances mutuelles Le Finistère, est définitivement constituée.

Le dépôt prescrit par le décret du vingt-deux janvier mil huit cent soixante-huit, a été effectué au Greffe de la Justice de Paix de Quimper, le premier septembre mil huit cent soixante-quatre, et au Greffe du Tribunal civil de Quimper, le trente-un août mil huit cent soixante-quatre.

Pour extrait :

Signé : CRÉACHCADIC.

« C'est en Cornouaille, autour de Quimper, que cet enracinement prend tout son sens. Là, la gouvernance de la mutuelle reste fidèle à une promesse ancienne : placer le sociétaire au cœur de chaque décision. Depuis l'acte de constitution de 1874, cette ligne n'a pas varié. Elle continue d'orienter les choix, de structurer les équilibres et de nourrir une action collective attentive, engagée et tournée vers l'intérêt de tous. Elle concilie chaque jour fidélité à ses racines et adaptation aux exigences contemporaines. »



Alignements, Carnac



# Les réalisations 2025

---

# Les temps forts

## Agir pour le territoire et ses acteurs

### La Vallée des Saints : mécénat en faveur de la transmission des savoir-faire

Le Finistère Assurance a conclu un mécénat pluriannuel avec la Vallée des Saints pour soutenir une formation unique en France dédiée à la sculpture monumentale sur granit.

Ce partenariat permet de financer chaque année la formation de deux apprentis, contribuant à la transmission d'un savoir-faire d'exception, aujourd'hui rare et exigeant. Cet engagement participe à la préservation et à la transmission des métiers d'art, à la valorisation du patrimoine culturel

breton et au développement économique et artisanal du territoire.

Il s'inscrit dans une démarche durable alliant ancrage local, responsabilité sociétale et soutien à une filière d'excellence. Ce partenariat prolonge l'engagement initiée en 2017 avec la création de la statue de Saint They et renforce le lien entre Le Finistère Assurance et un projet culturel majeur en Bretagne..



### Partenaire principal du Mille Sabords : un engagement renforcé au cœur de la filière nautique

Le Finistère Assurance renouvelle pour trois ans son partenariat avec Le Mille Sabords, le plus grand salon européen dédié au bateau d'occasion dont il est partenaire principal depuis de nombreuses années. Chaque automne à Arzon, les équipes du Finistère Assurance sont mobilisées au cœur du salon pour accompagner plaisanciers, assurés, vendeurs et professionnels de la filière, et partager leur expertise des risques liés aux usages nautiques. Ce rendez-vous permet d'adapter en continu les offres d'assurance aux évolutions des pratiques en mer. Partenaire historique, Le Finistère Assurance confirme son rôle d'acteur clé de l'économie maritime et son engagement en faveur du dynamisme du littoral.





## Développer des solutions adaptées aux besoins

### Nouvelle gamme Habitations : développer des solutions adaptées aux nouveaux usages

Le Finistère Assurance a lancé sa nouvelle offre Multirisque Habitation,

conçue pour répondre aux évolutions des modes de vie et aux attentes concrètes de ses sociétaires.

Cette offre propose des tarifs ajustés aux profils, une couverture étendue et une franchise dégressive qui valorise la fidélité dans la durée.

Elle intègre également des garanties adaptées aux nouveaux usages et aux

transitions écologiques : équipements liés aux énergies renouvelables, nouveaux modes d'habitat et d'équipement, ou encore protection renforcée face aux aléas climatiques.

Une nouvelle offre qui anticipe les besoins et accompagne nos sociétaires dans leurs choix de vie, en proposant des solutions à la fois protectrices, évolutives et responsables.

# Les temps forts

## Transmettre et préparer l'avenir



### Renforcer les liens avec les écoles et préparer les talents de demain

Tout au long de l'année, Le Finistère Assurance a multiplié les actions en direction des étudiants, avec l'accueil de plusieurs établissements sur site

et l'organisation de temps d'échange dédiés à la découverte des métiers de l'assurance.

Ces rencontres ont débouché sur des opportunités concrètes : stages, contrats en alternance, et, dans certains cas, recrutements en CDD ou en CDI. Au total, l'entreprise a ainsi accueilli 10 alternants et stagiaires au cours de l'année.

Au-delà de ces actions ponctuelles, Le Finistère Assurance déploie une véritable politique en faveur de l'alternance, pensée comme un levier de développement des compétences et de préparation de l'avenir. Cette démarche s'inscrit dans une logique prospective de sourcing et traduit la volonté de l'entreprise de s'engager durablement en faveur de l'emploi local.

## Reconnaissance des engagements

### Une reconnaissance forte dans le courtage du Grand Ouest

À l'occasion de la Soirée de l'Assurance du Grand Ouest organisée par Planète CSCA, Le Finistère Assurance a reçu le trophée du meilleur partenaire IARD ainsi que le trophée Coup de Cœur.

Ces distinctions saluent l'engagement des équipes, au siège comme sur le terrain, et la qualité des relations avec les courtiers partenaires. Elles témoignent de la confiance accordée à l'entreprise, de sa capacité à proposer des solutions adaptées, réactives et performantes, et confirment sa place d'acteur reconnu de l'assurance dans le Grand Ouest.



### Partenaire du Festival des Insulaires

Le Finistère Assurance s'est engagé aux côtés du Festival des Insulaires, un événement qui met en lumière les réalités et les enjeux propres aux territoires insulaires des îles du Ponant.

À travers ce partenariat, l'entreprise soutient une réflexion essentielle sur l'insularité : adaptation aux contraintes géographiques, résilience face aux évolutions climatiques, accès aux services ou encore préservation des équilibres locaux. Autant de défis qui préfigurent les transformations à venir sur l'ensemble des territoires littoraux.

En accompagnant ce festival, Le Finistère Assurance affirme son attachement aux territoires maritimes et son rôle d'acteur engagé, attentif aux mutations du littoral et aux besoins de celles et ceux qui y vivent.



### Une labellisation RSE qui concrétise les engagements et trace notre feuille de route



Le Finistère Assurance a obtenu la labellisation RSE 26000 délivrée par Produit en Bretagne, reconnaissant ses engagements en matière de responsabilité sociale, d'ancrage territorial, de relations partenaires et de gestion responsable de son activité. Cette distinction marque le lancement d'un plan d'action pluriannuel, structuré autour d'objectifs, d'indicateurs et d'audits réguliers pour suivre les progrès réalisés. L'entreprise affirme ainsi sa volonté d'inscrire ses engagements dans la durée, avec exigence de transparence et d'amélioration continue.



ФИНИСТЕР  
АССУРАНС  
АШАН

# Les chiffres clés

**174 365**  
sociétaires

**96,7 M€**  
chiffre d'affaires<sup>(1)</sup>

**204 101**  
contrats

**13,2 M€**  
résultat net

le finistère  
assurance

**90,2 M€**  
fonds propres<sup>(2)</sup>

Ratio combiné  
**84,7 %**

**2 358**  
nouveaux  
contrats

Ratio de  
couverture du SCR  
**298 %**

(1) Primes émises

(2) Normes comptables françaises

(3) Capital de solvabilité requis - normes réglementaires européennes



Passage du Gois, Noirmoutier



# Les orientations stratégiques

---

# 2030, trajectoire d'Innovation

## Fondements et vision stratégique

Le plan stratégique 2025-2030 du Finistère Assurance s'appuie sur des fondamentaux immuables, véritable socle de notre pérennité et de notre identité mutualiste :

- ▶ Une appétence au risque modérée, traduite par le maintien d'un ratio de couverture du SCR supérieur à 250%, gage de notre solidité financière.
- ▶ Une patience stratégique, privilégiant un développement à long terme alliant rentabilité, régularité des performances et durabilité.
- ▶ Un ADN profondément mutualiste, où l'humain et la solidarité priment, ancrés dans notre territoire du Grand Ouest pour offrir à nos 174 000 sociétaires et nos 1 450 partenaires courtiers une proximité authentique, une simplicité d'usage et une réactivité sans faille.

Ces principes guident notre vision ambitieuse pour 2030 : devenir la référence mutualiste du Grand Ouest, résiliente face aux défis climatiques et sociétaux, innovante dans ses services, fidèle à ses engagements de simplicité, réactivité et confiance.

## 2026 : le lancement décisif de la transformation

L'année 2026 marque une accélération décisive dans la mise en œuvre de notre plan. Elle s'articule autour de quatre chantiers pivots, véritables piliers de notre transformation pour l'horizon 2030 :

- ▶ Lancement du projet de transformation des outils de gestion des sinistres et de GED afin de poser les bases d'une indemnisation plus fluide, transparente et performante.

- ▶ Relance de l'offre Plaisance via une offre modernisée et l'expérimentation de nouveaux modèles de distribution pour reconquérir un marché en pleine mutation.

- ▶ Consolidation du marché des professionnels avec une plateforme de souscription optimisée et un pilotage segmenté pour un développement rentable et contrôlé.

- ▶ Modernisation complète des espaces digitaux : création d'un nouvel espace personnel innovant, plaçant le sociétaire au cœur de l'expérience, refonte du site public, puis de l'espace courtage.

Ces priorités incarnent notre ambition : convertir les défis du marché en leviers de progrès, au cœur de notre territoire du Grand Ouest.

## Consolidation et transformation : l'équilibre stratégique de 2026

2026 s'articule autour d'un équilibre exigeant entre consolidation et transformation répondant aux réalités du marché assurantiel et aux aspirations légitimes de nos sociétaires.

**La consolidation, c'est ancrer notre solidité :**

- ▶ Piloter avec rigueur la croissance du marché des professionnels : croissance maîtrisée et sélective, préservant prioritairement notre rentabilité.
- ▶ Maîtriser l'indemnisation : qualité de service irréprochable et optimisa-





tion des coûts notamment face à la montée des aléas climatiques dans le Grand Ouest.

- ▶ Renforcer la conformité face à l'inflation réglementaire pour sécuriser durablement notre modèle.

#### **La transformation, c'est oser l'avenir :**

- ▶ Instaurer une culture client généralisée : optimisation progressive de chaque parcours pour une expérience fluide, personnalisée et omnicanale.
- ▶ Explorer les leviers de croissance innovants : partenariats stratégiques, extensions ciblées vers des zones géographiques complémentaires, développement de produits innovants et diversification des canaux de distribution.

## **Vers 2027 et au-delà : bâtir l'excellence mutualiste**

2026 pose les fondations indispensables pour 2027 et l'horizon 2030, avec deux avancées structurantes au cœur de notre relation sociétaire :

### **Un espace sociétaire repensé comme un hub digital mutualiste centralisant :**

- ▶ Connaissance approfondie des sociétaires (réglementaire et personnalisation de l'offre)
- ▶ Communication fluide et valorisante, renforçant l'image de proximité du Finistère Assurance
- ▶ Prévention personnalisée et actions proactives pour anticiper les risques

- ▶ Selfcare intuitif et digitalisation des paiements

- ▶ Réduction de l'empreinte environnementale

### **Une gestion des sinistres différenciée avec la migration progressive des outils apportant :**

- ▶ Délais accélérés et visibilité en temps réel partagée avec assurés et courtiers

- ▶ Coûts maîtrisés et productivité renforcée

- ▶ Gestionnaires augmentés par l'IA : automatisation des routines, détection de fraude et personnalisation des décisions complexes

- ▶ Satisfaction accrue et compétitivité renforcée, socle de fidélité et de croissance durable

## **Le Finistère Assurance tourné vers 2030 : résilient, innovant, humain**

Au travers de ce plan, Le Finistère Assurance trace une trajectoire claire vers 2030 : une mutuelle résiliente face au dérèglement climatique et ses aléas, innovante dans ses process et services, et fidèle à son essence mutualiste.

Protéger avec humanité. Simplifier avec efficacité. Accompagner avec excellence. Telle est la vision de notre mutuelle d'assurance régionale, garante de la sécurité de ses sociétaires aujourd'hui et architecte de leur sérénité demain.

# Perspectives et engagements RSE



**Jennifer Sauvan**

Directrice finance, conformité  
et ressources humaines

Pilote RSE



« *Ce label constitue un point de départ vers une démarche plus ambitieuse* »

## Une démarche RSE reconnue et tournée vers l'avenir

En 2025, Le Finistère Assurance a franchi une étape importante dans la structuration de sa démarche de responsabilité sociétale avec l'obtention de la labellisation RSE Bretagne 26000 en octobre 2025. Cette reconnaissance vient saluer l'engagement collectif de l'entreprise et confirme la solidité d'une trajectoire construite dans la durée, au service de nos sociétaires, de nos collaborateurs, de nos partenaires et de nos territoires.

Cette labellisation ne constitue pas une fin en soi, mais le point de départ d'une dynamique encore plus ambitieuse. Elle s'inscrit dans un rapport d'engagement sur quatre ans, qui formalise une feuille de route claire, progressive et mesurable, et dont les actions prévues pour 2026 sont désormais pleinement engagées et suivies.

## 2026, des engagements qui se traduisent en actions

Les actions prévues pour 2026 traduisent la volonté de faire vivre concrètement cette démarche RSE dans l'ensemble des métiers du Finistère Assurance. Elles portent d'abord sur la mise en place d'un parcours d'intégration structuré, le déploiement d'outils de pilotage des formations et des entretiens, la réalisation d'une cartographie des compétences élaborée avec les managers. L'objectif est de renforcer durablement l'employabilité, l'engagement et la fidélisation des équipes.

La démarche s'étend également à l'expérience client et à la qualité de service via un groupe de travail dédié afin de renforcer la compréhension des attentes des sociétaires et des courtiers, améliorer les parcours, renforcer la satisfaction client. Cette ambition

s'accompagne d'une réflexion approfondie sur l'innovation grâce à la mise en place d'une veille qui permet d'anticiper les évolutions de notre secteur, d'intégrer les nouveaux usages et de faire émerger des solutions utiles et responsables, pilotés par un groupe d'experts dédié.

## Nos racines territoriales, notre empreinte maîtrisée

Sur le plan environnemental, les engagements 2026 confirment la volonté de réduire notre empreinte par des actions concrètes. Un audit

des déchets et des consommations va permettre d'optimiser les dispositifs de tri et de déterminer un plan de réduction des déchets. Ces actions s'inscrivent dans une logique simple et pragmatique : agir à notre niveau pour limiter nos impacts et contribuer à un fonctionnement plus responsable.

Enfin, l'ancrage territorial demeure un axe fort de notre démarche. Le Finistère Assurance poursuit sa volonté de soutenir la culture bretonne ainsi que les cultures de ses territoires. Un nouveau plan d'action est en cours de production afin d'identifier de nouveaux partenariats locaux et de contribuer à des initiatives d'intérêt général en cohérence avec nos valeurs.

Cet enracinement dans le territoire participe pleinement à l'identité du Finistère Assurance et à sa capacité à créer de la valeur durable, au plus près de nos parties prenantes.

## Une ambition collective sur le long terme

Grâce à la labellisation obtenue en octobre 2025, cette démarche RSE bénéficie désormais d'un cadre reconnu, exigeant et structurant. Notre rapport d'engagement sur quatre ans permet d'inscrire cette ambition dans la durée, avec des actions suivies, évaluées et ajustées chaque année. Nous serons audités dans deux ans afin d'assurer le suivi rigoureux et le respect de nos engagements, garantissant ainsi une amélioration continue.

En 2026, Le Finistère Assurance confirme ainsi sa volonté de conjuguer performance, responsabilité et utilité collective. Cette dynamique traduit une conviction forte : une mutuelle d'assurance régionale peut viser de devenir un acteur exemplaire, attentif à ses sociétaires, engagé pour ses collaborateurs et pleinement investi dans la vie de ses territoires.





Vieux Port, La Rochelle



# Agir contre la fraude

---

# Agir contre la fraude, un impératif collectif



**Héléne Quéau**

Directrice technique et indemnisation

« *Un enjeu stratégique pour notre mutuelle* »

## **Entretien avec Héléne Quéau, directrice technique et indemnisation**

Alors que la fraude à l'assurance tous secteurs confondus atteint près d'un milliard d'euros détectés en 2024, soit une hausse d'environ 30% par rapport à 2023 (ALFA), la lutte contre les pratiques frauduleuses devient un enjeu majeur pour tous les assureurs. Héléne Quéau, directrice technique et indemnisation du Finistère Assurance, revient sur la manière dont l'entreprise entend renforcer sa vigilance, sans pour autant pénaliser la relation client.

## **Un phénomène en forte hausse, mais encore sous-estimé**

**Les chiffres publiés par l'ALFA montrent près de 900 millions d'euros de fraudes détectées en 2024, avec une hausse de près de 30% sur un an. Comment percevez-vous cette évolution ?**

Ces chiffres confirment ce que nous observons sur le terrain : la fraude est de plus en plus présente et surtout, elle se sophistique. Les montants

détectés augmentent, mais il s'agit uniquement de la "partie émergée de l'iceberg". Les études estiment que la vraie fraude peut représenter plusieurs points de pourcentage des prestations versées, selon les lignes de produits. Pour un assureur mutualiste comme Le Finistère Assurance, cela a un impact direct sur la maîtrise de la sinistralité et, en aval, sur la capacité à maintenir des primes justes pour nos sociétaires.

## **Des profils et des pratiques évolutifs**

**Quelles sont les principales typologies de fraude dans le périmètre du Finistère Assurance ?**

Notre portefeuille, essentiellement tourné vers l'habitation, les risques professionnels, les multirisques des TPE/PME, l'agricole et la Plaisance, est exposé à plusieurs formes de fraude. On retrouve notamment : de faux sinistres, une surévaluation de dommages, des factures fictives ou gonflées, ou encore des déclarations incomplètes ou erronées lors de la souscription (par exemple, sur la nature des risques ou des ouvrages).

On observe aussi sur le marché de l'as-

surance IARD, une montée des fraudes organisées, parfois avec des réseaux de prestataires ou de faux prestataires, ainsi qu'une utilisation accrue des réseaux sociaux pour diffuser des "astuces" et recruter des complices. L'IA générative facilite la création de faux documents crédibles, ce qui impose une vigilance accrue de la part des équipes.

## La lutte anti-fraude est stratégique pour Le Finistère Assurance

### Pourquoi renforcer la lutte contre la fraude est-il un enjeu majeur pour un assureur mutualiste ?

Pour nous, c'est à la fois une question de solidité financière et de confiance. Chaque euro de fraude évité est un euro qui ne se répercute pas sur les primes, ce qui renforce l'équité entre les sociétaires. La fraude fragilise aussi le principe de mutualité, car elle pénalise la majorité des assurés honnêtes qui contribuent à la communauté. De plus, la fraude entraîne des coûts d'organisation, de contrôle et d'investigation, qui peuvent réduire l'investissement possible sur des services ou des innovations au bénéfice de nos sociétaires.

Enfin, la fraude peut entraîner des risques juridiques et de conformité, notamment pour l'assureur, mais aussi pour les assurés qui, en se prêtant à des pratiques contraires à leur contrat, s'exposent à des sanctions pénales et à la déchéance de garanties.

## Renforcer la vigilance humaine et la culture de la prévention

### Quelles sont les actions menées concrètement pour détecter et prévenir la fraude ?

La première ligne de défense, ce sont nos équipes et nos partenaires. Nous développons progressivement un plan de formation et de sensibilisation des gestionnaires, experts, agents et courtiers, autour de signaux-faibles : profils clients atypiques, montants

de sinistres élevés sans justificatifs convaincants, répétition de sinistres sur un même bien ou un même secteur, comportements inhabituels lors de la souscription. Les signaux remontés permettent ensuite de hiérarchiser les dossiers à vérifier et de mobiliser, si nécessaire, des compétences spécialisées.

Nous misons aussi sur la qualité des données et des documents : meilleure maîtrise des pièces justificatives et un dialogue transparent avec les assurés et courtiers partenaires pour expliquer l'importance d'une déclaration sincère et complète. La fraude opportuniste naît souvent de situations



# Agir contre la fraude, un impératif collectif



punctuelles ; notre rôle est de rappeler les conséquences et de positionner la sincérité comme un pilier de la mutualité.

## Vers un outil de détection de fraude intégré au nouveau système de gestion des sinistres

**Le Finistère Assurance prépare un changement de l'outil de gestion des sinistres. Comment la lutte contre la fraude sera-t-elle intégrée à cette transformation ?**

C'est l'un des leviers clés de notre stratégie. Le futur système de gestion des sinistres sera conçu pour intégrer un module de détection de fraude, alimenté par des règles métier et des indicateurs de risque. L'objectif n'est pas de "surveiller" chaque assuré, mais

de repérer rapidement les dossiers à risque pour une analyse plus fine. Par exemple, un sinistre répété sur un même bâtiment, des montants anormalement élevés, ou des profils convergeant vers certains prestataires pourraient déclencher une alerte.

Les fonctionnalités anti-fraude seront avant tout portées par l'intelligence artificielle, au service de l'humain et non à sa place. L'IA sera utilisée pour détecter automatiquement les faux documents soumis par les assurés ou les prestataires : devis, factures, justificatifs, mais aussi les photos modifiées par l'IA. Elle permettra d'identifier : retouches d'images, duplications, incohérences dans les montants, anomalies typographiques ou métadonnées suspectes, ce que l'œil seul ne verrait pas à grande échelle.

L'objectif est de générer des alertes ciblées sur les dossiers les plus à risque, puis de laisser nos experts

les analyser finement. Ce module de détection, intégré à notre futur système de gestion des sinistres, renforcera notre capacité à vérifier rapidement et précisément la réalité des documents, tout en protégeant la relation de confiance avec les assurés.

## Perspectives : une mutualité vigilante et responsable

**Comment la lutte contre la fraude va-t-elle contribuer à positionner Le Finistère Assurance dans les années à venir ?**

Nous voulons que cette lutte soit perçue comme un élément de responsabilité et de transparence, et non comme une remise en cause de la confiance. En montrant que nous maîtrisons la fraude, nous renforçons notre crédibilité auprès des sociétaires, des partenaires et des autorités. La fraude évitée, c'est d'abord du pouvoir d'achat préservé pour nos assurés, mais aussi une capacité à réinvestir dans des services et des innovations adaptés à leurs besoins.

À l'avenir, la clé sera une combinaison fine entre l'humain et le digital : des équipes formées, une culture de la vigilance, et des outils intelligents capables d'accompagner sans surcharger la relation client. La fraude à l'assurance est un défi, mais aussi une opportunité de montrer que Le Finistère Assurance peut allier performance technique, responsabilité et engagement local.

# État des lieux de la fraude en assurance dommages

**656 M€**

de fraude  
identifiée  
en 2024

**73%**

de fraude IARD  
sur le total  
détecté

**+66%**

en un an de  
dossiers sinistres  
frauduleux

**1<sup>er</sup>** mode  
opérateur :  
la fraude  
documentaire

Part des modes  
opérateur :  
**39%** de fraude  
documentaire

Estimation  
de la fraude :  
**5%** des primes  
encaissées

**67%**  
des fraudes  
en Auto

Taux d'équipement  
des assureurs en  
détection de  
la fraude :  
**32%**

Source : Alfa



Vieux Bassin, Honfleur



# Rapport de gestion

---

# Rapport du conseil d'administration

par **Thierry Mollat**, président

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

### Contexte géopolitique et marché

L'année 2025 a été marquée, notamment sur le plan international, par une remise en cause de l'ordre commercial mondial fondé sur le libre-échange, sous l'effet de la hausse des droits de douane initiée par les États-Unis. Cette évolution a renforcé l'incertitude pour les entreprises et les ménages, en accentuant les risques de tensions commerciales.

Dans ce contexte, la croissance mondiale est restée globalement modérée et contrastée reflétant des disparités régionales marquées : 2,2% aux États-Unis, 5,0% en Chine, 1,4% dans la zone euro et 0,9% en France. L'assouplissement monétaire opéré par la Banque centrale européenne et la désinflation progressive ont soutenu l'activité européenne, tandis que la France a subi les effets d'une instabilité politique persistante et d'une demande intérieure faible. Parallèlement, la prolongation des conflits en Ukraine et au Proche-Orient, combinée à un repositionnement stratégique américain, a renforcé les tensions entre grandes puissances. L'année a également vu se généraliser les formes de guerre hybride, mêlant cyberattaques et campagnes de désinformation.

### Environnement et sinistralité climatique

Sur le plan climatique, 2025 s'est classée comme la troisième année la plus chaude jamais enregistrée à l'échelle mondiale, avec une température moyenne de près de 15 °C. Les dommages assurés liés aux catastrophes naturelles et climatiques ont une nouvelle fois dépassé 100 milliards de dollars, pour la sixième année consécutive. En France, la sinistralité climatique a atteint 5,2 milliards d'euros, un niveau élevé bien que stable par rapport aux années précédentes. L'année a été caractérisée par un été exceptionnellement chaud - le troisième plus intense depuis 1947 - et par des épisodes de grêle particulièrement coûteux (2,2 milliards d'euros), représentant 43% de la charge climatique totale. La sécheresse estivale, résultant d'un déficit pluviométrique et d'un fort assèchement des sols, a quant à elle engendré un coût d'environ 1 milliard d'euros, dans la lignée des dernières années.

### Assurance dommages aux biens et responsabilités

Les primes d'assurances dommages aux biens et de responsabilité ont progressé en France de +7,4%, soutenues notamment par la réforme du taux de surprime « Cat Nat ». Cette croissance est plus marquée pour les assurances des particuliers (+9,7%) que pour les assurances des professionnels (+3,9%). La croissance des primes sur les contrats multirisques habitation est de +6,3% avec une progression du nombre de contrats de +0,7%. La croissance des primes sur les contrats multirisques des professionnels pour les activités relatives aux artisans, commerçants et prestataires de services, est de +4,0%.

Sur l'assurance dommages aux biens et de responsabilité, la sinistralité augmente de +0,5% en 2025 avec une baisse sensible des charges de prestations sur le dernier trimestre de l'année (-7,8%). La sinistralité liée aux catastrophes naturelles diminue de près de la moitié par rapport à 2024.

Cette évolution globale, relativement modérée, masque toutefois des dynamiques contrastées selon les branches.

En dommages aux biens des particuliers, la hausse des coûts moyens continue de tirer la charge vers le haut (+12% en assurance habitation), malgré la baisse des fréquences, à l'inverse, la sinistralité des dommages aux biens des professionnels recule de -19,5%. Le ratio combiné des assurances de biens et de responsabilité s'établit à 98,2%, en amélioration de -1,8 point de pourcentage sur l'année.

## Le Finistère Assurance

Le Finistère Assurance est membre de la SGAM Covéa dont les primes acquises stables à taux de change constant en 2025 s'élèvent à 27,4 milliards d'euros. Elle résulte d'une progression de +2,4% des primes sur les activités d'assurance et d'une baisse des primes sur les activités de réassurance de -7,5%. Le groupe Covéa enregistre un résultat de 1 766 millions d'euros, en hausse de 569 millions d'euros par rapport au 31 décembre 2024. La situation financière de Covéa est toujours solide avec des fonds propres de 21,2 milliards d'euros et un ratio de solvabilité de 221%.

Le Finistère Assurance a poursuivi sa dynamique de développement, renforçant à la fois sa rentabilité et sa solvabilité, dans un contexte climatique toujours instable dans le Grand Ouest. Fidèle à sa mission de protection, la mutuelle a pleinement accompagné ses sociétaires touchés par les sinistres, grâce à l'implication et à la mobilisation de l'ensemble de ses équipes et partenaires distributeurs.

## ACTIVITÉS ET RÉSULTATS DU FINISTÈRE ASSURANCE

Dans ce contexte économique encore instable et sous pression, avec un solde net d'affaires positif, le portefeuille du Finistère Assurance continue de se développer, comptant plus de 204 000 contrats au 31 décembre 2025, (+1,2%).

Les primes acquises s'élèvent à 95,5 millions d'euros en 2025. Avec un taux de croissance de +15,3% (+9,8% en 2024), cette performance est supérieure à celle du marché (assurance de dommages et responsabilité) qui s'établit à +7,4%. Cette croissance s'est accompagnée d'un renforce-

ment de la rentabilité et de la solvabilité de l'entreprise malgré la persistance d'une sinistralité soutenue et la hausse structurelle des charges de réassurance.

Le montant net des produits financiers est en croissance par rapport à 2024 (+13,5%) : Il s'établit à 3,7 millions d'euros, en hausse de +0,9 million d'euros par rapport à l'exercice précédent. La volatilité des marchés et un contexte obligataire toujours attractif ont permis une activité importante sur les marchés obligataires avec des investissements significatifs principalement en dettes souveraines et des prises de profits sur la gestion actions au cours de l'année.

En 2025, les frais généraux progressent de 1,3 million d'euros, une évolution en lien avec la croissance des effectifs et les investissements nécessaires pour accompagner le développement de notre mutuelle. Ces dépenses traduisent la volonté de renforcer la qualité du service rendu à nos sociétaires et de poursuivre la transformation de nos outils pour préparer l'avenir. Réalisés dans un cadre de gestion rigoureuse, ces niveaux d'investissements permettent néanmoins de réduire une nouvelle fois le taux de frais, à 13,1% des primes acquises (-0,4 point). Cette maîtrise témoigne de notre capacité à allier dynamisme, responsabilité et efficacité au service de la mutuelle.

Le montant total des indemnités et des frais des administrateurs est respectivement de 16,9 milliers d'euros et de 0,7 millier d'euros.

En 2025, la sinistralité a été marquée par plusieurs événements climatiques majeurs mêlant tempêtes, grêle et inondations. Les deux tempêtes d'intensité moyenne - Herminia en Bretagne en janvier et Benjamin en Normandie en octobre - ont généré 386 dossiers pour 1,0 million d'euros de dégâts pour Le Finistère Assurance. Les épisodes d'inondations, principalement concentrés en Ile-et-Vilaine et dans le Morbihan (172 sinistres, 3,3 millions d'euros), et de grêle (317 dossiers en début d'été, 1,7 million d'euros) se sont révélés plus coûteux, portant la charge brute totale à 6,1 millions d'euros, un niveau stable par rapport à 2024.

Au-delà des événements climatiques, les sinistres majeurs - principalement des incendies - ont connu une croissance, particulièrement dans l'activité des professionnels.

# Rapport du conseil d'administration

Ces risques professionnels représentent 50% des sinistres majeurs recensés en 2025. Il s'agit d'une évolution normale eu égard à la croissance du portefeuille Professionnels ces dernières années. En revanche, les sinistres de fréquence sont en baisse, avec un taux de 5,1% en retrait d'1 point, ce qui contribue au bon niveau global de rentabilité technique.

Dans un contexte marqué par une sinistralité tempête soutenue et par une hausse significative des coûts de réassurance afférents à ce péril, l'équilibre technique de la branche n'a pas permis la constitution d'une provision d'importance. En revanche, la mesure nationale de rééquilibrage du régime des catastrophes naturelles, se traduisant par une augmentation des primes « Cat Nat », a favorisé la reconstitution d'une provision d'égalisation sur cette branche à hauteur de 1,4 million d'euros, malgré les sinistres d'inondation et les provisions constituées au titre de la sécheresse 2025. Par ailleurs, compte tenu des résultats techniques particulièrement favorables enregistrés sur les deux derniers exercices, la provision pour risques en cours a fait l'objet d'une reprise totale, pour un montant de 1,8 million d'euros.

Le résultat technique en progression s'établit à 16,4 millions d'euros (7,4 millions d'euros en 2024). Le résultat comptable de l'année atteint 13,2 millions d'euros. Malgré une sinistralité toujours soutenue, la dynamique des affaires, la bonne tenue des fondamentaux techniques et des frais

généraux, l'élévation constante des rendements financiers participent de ce bon niveau de résultat, essentiel à la pérennité de notre mutuelle.

Dans la mesure où ce résultat viendrait renforcer les fonds propres, leur montant s'établirait à 90,2 millions d'euros (vs 76,8 millions d'euros au 31 décembre 2024). Cette affectation du résultat constitue un acte essentiel pour notre mutuelle, car les fonds propres représentent le levier principal permettant de financer nos investissements et les initiatives de développement indispensables à la stabilité future de l'entreprise.

En norme prudentielle solvabilité 2, le ratio de couverture des fonds propres (SCR) s'améliore sensiblement. Il est très robuste en dépit de marchés financiers toujours sous tension, de l'accroissement de l'activité et des besoins en capital sous-jacents. La résistance des stress tests réalisés par Le Finistère Assurance dans le cadre de la gestion prospective de ses risques conforte cette solidité. Ce ratio est au-dessus de la moyenne du marché (285% pour les sociétés non-vie hors bancassureurs en juin 2025) et demeure très au-dessus de l'appétence au risque de la société : il s'établit à près de 3 fois le minimum réglementaire (298%).

Cette performance collective résulte de l'engagement continu et de l'expertise de tous les acteurs partenaires du Finistère Assurance (collaborateurs du siège, inspecteurs sur le terrain, courtiers, experts...).



La croissance du chiffre d'affaires sur toutes les branches sur lesquelles Le Finistère Assurance est présent est réalisée en conformité avec les standards de qualité technique. Cela reflète le professionnalisme des équipes et constitue une assurance de notre pérennité.

Ces bonnes performances dans la durée se fondent sur les atouts suivants :

- ▶ Une capacité à exploiter les « failles » des grandes compagnies (simplicité des offres et des garanties, souplesse de souscription) ;
- ▶ Une qualité de service et de relation avec ses sociétaires et ses 1 500 apporteurs (maîtrise de la chaîne de valeur, taille permettant des décisions rapides, inspecteurs techniciens d'assurance et collaborateurs autonomes et engagés) ;
- ▶ Une approche technique (sélection des risques / développement prudent, réassurance) permettant de dégager une rentabilité sur une longue période ;
- ▶ Un ancrage local, supplément d'âme pour les apporteurs et collaborateurs ;
- ▶ Un engagement reconnu en matière de responsabilité sociétale.

## PARTIE INSTITUTIONNELLE

### Mandats des administrateurs

Le mandat d'administrateur de M. Patrick Hubert-Bouvier vient à échéance à l'issue de l'assemblée générale 2026. Le conseil d'administration vous propose de renouveler son mandat pour une période de six ans.

La société MMA IARD (SA) a été cooptée par le conseil d'administration du 27 avril 2026, en remplacement de la société MIDEPP. La société Covéa Coopérations a été cooptée par le conseil d'administration du 11 décembre 2024, en remplacement de la société Occidentale de Conseil et de Gestion. Le conseil d'administration vous propose de ratifier rétroactivement ces deux décisions pour la durée restant à courir des mandats respectifs des deux sociétés, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale 2030.

## Gouvernance

Le conseil d'administration est garant de la stratégie du Finistère Assurance. Cette stratégie s'inscrit dans le cadre de celle du groupe Covéa et des dispositions réglementaires en vigueur. Le directeur général dans le cadre des orientations arrêtées par le conseil d'administration est responsable de sa mise en œuvre et de son contrôle. Le conseil d'administration s'est réuni 6 fois durant cet exercice.

Sous la responsabilité et l'autorité du conseil d'administration à qui ils reportent, trois comités émanant du conseil participent à la gouvernance de la mutuelle :

▶ **le comité d'audit et de gestion des risques**, émet des avis sur les sujets sur lesquels il a été missionné par le conseil d'administration et/ou son président, notamment en matière de processus d'élaboration de l'information financière, d'efficacité des systèmes de contrôle interne, de contrôle légal des comptes annuels par les commissaires aux comptes. Il s'est réuni 5 fois en 2025 ;

▶ **le comité de rémunération**, émet des avis sur les politiques de rémunération, de ressources humaines et sociales et détermine les rémunérations et modalités des contrats de travail des dirigeants salariés et membres du comité de direction. Il s'est réuni 1 fois en 2025 ;

▶ **le comité exécutif** est garant de la cohérence entre la stratégie et les orientations arrêtées par le conseil d'administration et leur mise en œuvre. Il s'est réuni 5 fois en 2025.

Le conseil d'administration qui a suivi l'assemblée générale du 23 mai 2025, a procédé à la désignation des membres du comité de rémunération, et du comité d'audit et de gestion des risques.

M. Thierry MOLLAT en qualité de président du conseil d'administration a été désigné président du comité de rémunération, et M. Dominique PLOUZENNEC a été nommé président du comité d'audit et de gestion des risques.

Le système de gouvernance du Finistère Assurance s'inscrit dans l'organisation opérationnelle du groupe Covéa, adaptée à son activité et à ses risques. Les composantes du dispositif de gouvernance (comités, politiques, proces-

# Rapport du conseil d'administration

---

sus) permettent une répartition claire des responsabilités et une remontée d'informations efficace vers les organes décisionnels. Des exigences et des processus spécifiques sont prévus concernant l'honorabilité et la compétence des mandataires sociaux, dirigeants et titulaires des fonctions clés.

Le Finistère Assurance bénéficie du dispositif global de contrôle déployé au sein du groupe Covéa et de ses différentes composantes complémentaires et indépendantes :

- ▶ Le dispositif de gestion des risques Covéa a pour principales missions de détecter, analyser, mesurer, gérer, surveiller et de rendre compte en permanence, avec anticipation, de l'ensemble des risques auxquels l'entreprise est exposée. Il est également le garant du respect du cadre d'appétence fixé dans les orientations stratégiques.
- ▶ La fonction vérification de la conformité Covéa met en œuvre le dispositif destiné à assurer le respect des réglementations applicables aux activités du Finistère Assurance.
- ▶ Le système de contrôle interne de Covéa, indépendant des activités opérationnelles est en charge de l'identification, de l'évaluation et du pilotage des risques opérationnels. Il concourt à la maîtrise des activités de l'entreprise, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources.
- ▶ La fonction audit interne Covéa procure une assurance indépendante et objective sur l'adéquation des dispositifs de gouvernance, de contrôle interne et de gestion des risques en vigueur dans la société quant à leur conception, à leur pertinence et à leur efficacité, en procédant à leur évaluation périodique. Elle émet des recommandations pour remédier aux éventuelles insuffisances détectées et effectue le suivi de leur mise en œuvre. Elle contribue à l'amélioration de la maîtrise des risques et des performances de l'organisation.
- ▶ La fonction actuarielle garantit le caractère approprié des méthodologies, des modèles et des hypothèses sous-jacents au calcul des provisions techniques et apprécie la qualité des données utilisées à cette fin. Elle donne également un avis sur les politiques de souscription et de réassurance. Ses appréciations et recommandations sont

formalisées dans un rapport dédié, transmis annuellement aux organes de gouvernance de la société.

- ▶ Le dispositif Covéa de maîtrise de la sous-traitance, interne et externe, est encadré par une politique dédiée. Il vise à garantir la conformité des activités sous-traitées aux réglementations applicables et la maîtrise des activités sous-traitées.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025, la société comptait 82 salariés correspondant à 78 personnes en équivalent temps plein. Le comité social et économique (CSE), instance de représentation du personnel, composé de 4 délégués titulaires, s'est réuni 8 fois en 2025.

Pour soutenir son développement et valoriser les compétences internes, Le Finistère Assurance a poursuivi en 2025 une politique ambitieuse en matière de ressources humaines. Ses investissements dans la formation, avec près de 1 000 heures dispensées, s'inscrivent dans une logique de sécurisation des expertises, de renforcement des compétences managériales et d'accompagnement des collaborateurs afin de répondre aux évolutions des métiers.

En 2025, des évolutions organisationnelles ont renforcé les synergies entre inspection et souscription et optimisé le fonctionnement du service sinistres, permettant de faire face à un niveau d'activité soutenu : le service indemnisation a géré près de 14 200 sinistres sur l'exercice. Dans ce contexte, 9 postes ont été créés pour soutenir la trajectoire de croissance du Finistère Assurance, tout en veillant à l'équilibre social, avec un taux de départ des salariés permanents maîtrisé de 2,8%.

La cohésion interne représente également un enjeu de gouvernance majeur. Les actions menées tout au long de l'année pour renforcer le collectif de travail participent de l'engagement des collaborateurs, la fidélisation des talents et, plus largement, de la performance durable de l'entreprise.

Enfin, notre politique en faveur de l'alternance s'inscrit dans une vision prospective des emplois et des compétences. En accueillant 10 alternants et stagiaires (soit 13 % des effectifs), Le Finistère Assurance contribue à la construction des



compétences de demain, tout en affirmant son rôle d'acteur engagé dans le développement de l'emploi local. Les partenariats avec les établissements scolaires dispensant des formations en assurance et la participation à des dispositifs de recrutement ciblés illustrent cette volonté d'inscrire durablement notre mutuelle dans son environnement territorial.

## PERSPECTIVES D'AVENIR

### Le Plan Stratégique

En 2025, Finistère Assurance a renforcé ses équipes opérationnelles afin d'assurer un service de qualité à ses partenaires distributeurs et à ses sociétaires. Ce renforcement répondait à un double objectif : retrouver un niveau d'activité comparable à celui d'avant la tempête Ciarán sur la gestion des sinistres et préparer sereinement le développement futur de l'entreprise. Les services opérationnels ont par ailleurs engagé une optimisation de leurs processus internes pour renforcer leur efficacité globale. C'est dans ce contexte que Le Finistère Assurance a ouvert en 2025 le premier volet de sa stratégie opérationnelle à moyen terme, en cohérence avec l'orientation stratégique définie pour la période 2025-2030.

Ce plan s'appuie sur des fondamentaux immuables : une

appétence au risque modérée et ciblée, une patience stratégique orientée vers un développement à long terme alliant rentabilité, régularité des performances et durabilité, ainsi qu'un ADN profondément ancré dans l'humain et la solidarité.

La stratégie opérationnelle du Finistère Assurance repose sur ses engagements de réactivité, proximité, simplicité. Ce plan stratégique et les investissements associés visent à préserver une rentabilité et une solvabilité significatives. L'appui du groupe Covéa s'avère déterminant dans cette démarche, permettant au Finistère Assurance de bénéficier pleinement, sur les périmètres pertinents, des travaux et expertises menés au niveau du groupe.

L'action du Finistère Assurance s'appuie également sur le maintien d'une politique tarifaire stable et la maîtrise des résiliations. Les récentes évolutions tarifaires s'inscrivent dans une tendance générale du marché des dommages aux biens, sous-tendue par la nécessité de rattrapage technique liée à des périodes de très forte inflation, d'intensification des événements climatiques et d'augmentation des coûts de réassurance. Le Finistère Assurance oriente en outre ses actions autour du renouvellement progressif de ses gammes de produits, de la mise en œuvre de nouveaux outils numériques et de la structuration renforcée de ses équipes opérationnelles, afin de soutenir sa dynamique de croissance sur l'ensemble de ses marchés.

# Rapport du conseil d'administration

---



Les orientations stratégiques des cinq prochaines années visent à :

- ▶ maintenir la dynamique de développement en activant de nouveaux leviers de croissance sur les marchés actuels tout en renforçant le modèle de distribution ;
- ▶ maximiser les atouts clés du Finistère Assurance par l'optimisation de la gestion des sinistres et de l'efficacité opérationnelle dans la relation clients ;
- ▶ consolider la maîtrise des risques - notamment sur le marché des professionnels - en intégrant davantage les aléas climatiques dans la sélection des risques et en veillant en permanence à l'adéquation du dispositif de réassurance face à leur accélération ;

Ces trois axes de croissance rentable s'appuient par ailleurs sur le développement des compétences et de l'engagement des collaborateurs, l'adaptation aux évolutions réglementaires, un schéma directeur informatique assurant la modernisation, la pérennité et la sécurisation des outils d'information, ainsi que des engagements RSE affirmés par notre mutuelle.

Les actions majeures conduites par Le Finistère Assurance en 2025 ont eu pour objectif de consolider l'activité indemnisation, d'améliorer l'efficacité de nos opérations de distribution, de renforcer la maîtrise de la conformité et

d'ancrer notre démarche RSE, tout en lançant la nouvelle gamme habitation.

Sur le volet indemnisation, les travaux ont eu pour objectifs une meilleure maîtrise des coûts et une amélioration de la qualité de service. Ces travaux étaient à la fois un impératif au sortir de la gestion d'une tempête Ciaran hors normes et également un prérequis pour entreprendre sereinement la transformation du système d'information de gestion de sinistres. Par ailleurs, l'efficacité opérationnelle des équipes d'inspection et de souscription a été renforcée afin d'accroître la réactivité au bénéfice des distributeurs et des sociétaires, avec la création d'une direction opérationnelle de la distribution et de la communication facilitant la proximité et la fluidité des échanges.

En matière de conformité réglementaire, Le Finistère Assurance a réinternalisé progressivement l'activité jusqu'alors partiellement déléguée au groupe Covéa, et a mis en place les conditions pour internaliser au 1er janvier 2026 deux des quatre fonctions clés (vérification de la conformité et actuariat) portées depuis la mise en place de la réglementation prudentielle Solvabilité 2 par le groupe Covéa. Cette réappropriation des enjeux de conformité traduit une ambition de maîtrise durable et de responsabilisation de notre mutuelle.

La démarche RSE a été structurée et formalisée, aboutissant en octobre 2025 à l'obtention du label RSE Bretagne 26000, qui reconnaît les engagements du Finistère Assurance en matière de responsabilité sociale et environnementale. Parallèlement, la refonte de la gamme habitation, travaux engagés sur deux ans, s'est conclue par le lancement d'une nouvelle offre en septembre 2025 proposant trois niveaux de garantie et des formules packagées, adaptés aux nouveaux modes de vie et à la personnalisation des besoins.

Cette offre intègre un processus d'écoconception et des garanties adaptées aux énergies renouvelables. Elle repose sur une plateforme numérique déjà éprouvée par l'offre Pro, enrichie d'un parcours de souscription simplifié, d'un dispositif de délégation de gestion des avenants dédié aux courtiers et d'un moteur tarifaire flexible, complété par un outil de géolocalisation natif pour une tarification plus fine. Ces évolutions visent à moderniser la gestion des

contrats, à renforcer la maîtrise des risques et à améliorer l'expérience clients, tout en conservant la proximité avec nos partenaires distributeurs.

Enfin, la sécurisation et l'évolution du système d'information ont été poursuivies, avec des tests réguliers de résilience opérationnelle visant à réduire le risque cyber, ainsi qu'une adaptation continue aux évolutions réglementaires, notamment le Digital Operational Resilience Act (DORA) entré en application au début de l'année 2025.

L'année 2026 s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de transformation, au service d'un développement durable et maîtrisé du Finistère Assurance.

Enfin, nous poursuivrons nos efforts pour accompagner la croissance du marché des professionnels dans un cadre de souscription adapté, améliorer encore la qualité et l'efficacité de notre gestion des sinistres, et renforcer notre conformité.

## Responsabilité sociétale des entreprises

L'année 2025 a marqué une étape majeure pour la démarche RSE du Finistère Assurance avec l'obtention de la labellisation RSE Bretagne 26000, reconnaissant un engagement collectif durable au service des sociétaires, des collaborateurs, des partenaires et des territoires. Ce label s'inscrit dans un rapport d'engagement sur quatre ans, dont les actions 2026 sont déjà engagées et suivies.

En 2026, ces engagements se traduisent concrètement par les actions suivantes :

- ▶ le renforcement de l'employabilité et de l'engagement des équipes (parcours d'intégration structuré, pilotage des formations, cartographie des compétences) ;
- ▶ la mise en œuvre de travaux sur l'expérience client et la qualité de service ainsi qu'une veille organisée pour intégrer innovation et responsabilité ;
- ▶ sur le plan environnemental, un audit des déchets et des consommations permettra un plan de réduction tangible ;

▶ l'ancrage territorial se traduit par la poursuite de soutiens culturels et le développement de nouveaux partenariats d'intérêt général.

Cette démarche, encadrée par la labellisation et un rapport d'engagement pluriannuel, confirme la volonté du Finistère Assurance de conjuguer performance, responsabilité et utilité collective, en s'inscrivant comme un acteur régional exemplaire, attentif à ses sociétaires, ses collaborateurs et ses territoires.

Le Finistère Assurance est associé au programme « durabilité » du groupe Covéa afin d'établir un rapport d'activité consolidé extra-financier, élément central de l'évaluation des performances « durables » des entreprises. Le premier rapport de durabilité du groupe a été établi en 2025 conformément à la directive européenne CSRD (Corporate Sustainability Reporting Directive). L'objectif de l'Union Européenne est d'atteindre la neutralité carbone à horizon 2050. Les assureurs sont doublement concernés par cet enjeu de transparence : en tant qu'entreprise, nous devons montrer que nos activités prennent en compte les objectifs environnementaux et sociaux de l'Europe, et en tant qu'investisseur, nous utilisons l'information produite par les autres acteurs européens pour piloter notre propre stratégie d'investissement ESG (Environnement - Social - Gouvernance).

Les performances remarquables réalisées en 2025 incarnent la solidité de notre mutuelle et confirment à nouveau la robustesse de ses fondamentaux techniques. Les sociétaires, les distributeurs partenaires et les collaborateurs forment le socle solide sur lequel s'appuie un développement durable et responsable. Leur confiance, leur fidélité et leur engagement constituent à la fois la clé de nos performances actuelles et la garantie de nos réussites futures.

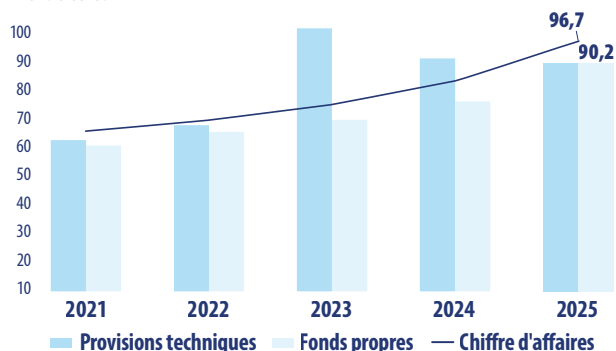
# Rapport du directeur général

par **Yann Dagorn**, directeur général

## ACTIVITÉ

En 2025, l'activité s'inscrit dans un environnement économique et financier toujours empreint d'incertitude. Après le pic inflationniste observé en 2022-2023, l'inflation s'est nettement ralentie et se stabilise désormais autour de 0,9%, dans un contexte marqué par la persistance d'une forte volatilité économique et de tensions géopolitiques. Le secteur de l'assurance dommages continue de faire face à une sinistralité élevée, notamment en raison de la récurrence des événements naturels, tout en affichant une réelle résilience face aux défis climatiques et macroéconomiques. Dans ce cadre, Le Finistère Assurance maintient un niveau d'activité aligné sur ses objectifs de croissance rentable, grâce à une gestion rigoureuse de ses risques, de sa performance technique et de son allocation d'actifs.

millions d'euros



En 2025, les primes émises nettes d'annulations ont atteint 96,7 millions d'euros, marquant une progression de +14,7% par rapport à l'année précédente. Dans un environnement 2025 marqué à la fois par la poursuite des ajustements tarifaires destinés à compenser l'inflation passée et par une sinis-

tralité climatique toujours soutenue, Le Finistère Assurance confirme sa capacité à maintenir une croissance robuste.

La gamme des professionnels enregistre une croissance soutenue de +20,7%, et représente désormais une part de 19,0% des contrats en portefeuille. La gamme agricole enregistre également une croissance de son portefeuille de +2,4%, soit une progression de chiffre d'affaires de +16,5%.

La mise en marché de la nouvelle gamme Habitation en septembre 2025 a redynamisé l'activité multirisques habitation, qui enregistre une progression de son chiffre d'affaires de +12,3%. Depuis octobre 2025, cette gamme est redevenue le principal contributeur à l'apport net. La gamme plaisance, bien que renouant avec un apport net positif, voit la croissance de ses primes ralentir, limitée à +1,3%.

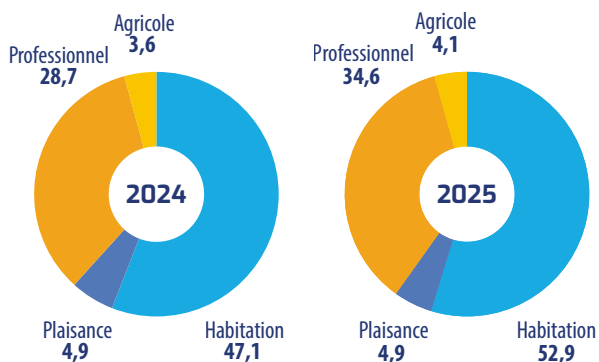
Le chiffre d'affaires s'aligne sur une trajectoire cohérente avec le niveau de fonds propres. Le volume de provisions techniques brutes se réduit de -1,9% principalement sous l'effet de la liquidation des sinistres liés à la tempête Ciaran et de la constatation de bonis sur les exercices antérieurs. Un niveau de provisions brutes adapté et prudent est maintenu pour garantir une couverture optimale des engagements du Finistère Assurance.

**La répartition des primes est représentée ci-après :**

millions d'euros	2025	2024	Répartition	Évolution
Habitation	52,9	47,1	55%	12,3%
Plaisance	4,9	4,9	5%	1,3%
<b>PART</b>	<b>57,9</b>	<b>52,0</b>	<b>60%</b>	<b>11,3%</b>
Professionnel	34,6	28,7	36%	20,7%
Agricole	4,1	3,6	4%	16,5%
<b>PRO</b>	<b>38,8</b>	<b>32,3</b>	<b>40%</b>	<b>20,2%</b>
<b>Total primes émises</b>	<b>96,7</b>	<b>84,3</b>	<b>100%</b>	<b>14,7%</b>

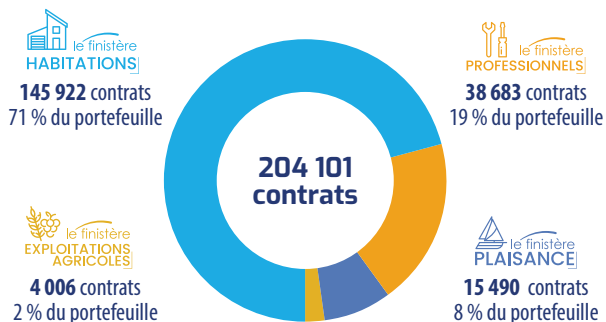
L'activité globale du marché des professionnels progresse de +20,2%, portée par l'évolution du portefeuille de +3,5%. L'activité globale du marché des particuliers affiche une hausse de +11,3%, le marché de la plaisance en stagnation mais enregistrant une légère progression des primes de +1,3%. Ces dynamiques renforcent la part des professionnels dans le portefeuille global du Finistère Assurance, ce segment représentant 20,9% des contrats pour 40,1% des primes émises.

### Répartition des primes par produit (en millions d'euros)



Entre 2024 et 2025, le portefeuille a acquis 2 358 contrats supplémentaires représentant une augmentation de +1,2%, contre +1,7% en 2024. Le marché des particuliers représente 79,1% des contrats en portefeuille, avec une progression modérée de +0,6% en volume. La dynamique de la nouvelle gamme Habitation devrait contribuer à stabiliser cet équilibre. Le segment des professionnels maintient sa croissance, avec une hausse de +3,5% du nombre de contrats.

### Répartition du portefeuille par produit



## SINISTRALITÉ

L'année 2025 se caractérise par la survenance régulière d'événements climatiques contribuant à alimenter une sinistralité brute toujours soutenue bien qu'en décroissance par rapport à 2024 et sans aucune mesure au regard de 2023. Le nombre de sinistres ouverts s'élève à 14 269 en 2025, en baisse par rapport aux 17 473 enregistrés en 2024.

Cet exercice a été marqué par plusieurs événements climatiques majeurs associant tempêtes et grêle, sans que ceux-ci n'aient mobilisé les traités de réassurance. En

revanche, les inondations liées à la tempête Herminia, qui ont principalement touché l'Ille-et-Vilaine et le Morbihan en janvier 2025, ont activé la réassurance proportionnelle catastrophe naturelle. Par ailleurs, les sinistres majeurs ont augmenté, avec 45 dossiers de plus de 150 K€ ouverts, dont plusieurs ont dépassé le seuil de rétention du Finistère Assurance, contre 35 en 2024.

Si l'on s'en tient aux seuls sinistres survenus en 2025, le rapport des sinistres sur primes acquises avant réassurance est de 49%, contre 54% en 2024.

### Ratio sinistres/primes par garantie

	2025	2024
Incendie	102%	90%
Tempête	38%	59%
Vol	26%	27%
Dégâts des eaux	66%	92%
Inondation	124%	200%
Bris de glaces	15%	15%
Responsabilité civile	14%	25%
Catastrophes naturelles	30%	34%
<b>Total</b>	<b>49%</b>	<b>54%</b>

En 2025, la sinistralité est principalement portée par les garanties incendie et catastrophe naturelle. La croissance de la charge de sinistres catastrophe naturelle est cependant masquée dans le ratio de sinistres sur primes par la forte croissance des surprimes catastrophes naturelles en 2025. Ainsi, la baisse de ce ratio s'explique essentiellement par la faible mobilisation des garanties Tempête et Dégât des eaux.

La réassurance constitue un outil majeur de gestion et d'atténuation des risques utilisé par Le Finistère Assurance. Elle vise à réduire l'exposition aux risques d'assurance, à garantir un bon niveau de solvabilité, à renforcer la résistance aux catastrophes et à faire face aux sinistres exceptionnels, notamment les événements naturels et climatiques auxquels la région d'implantation du Finistère Assurance est particulièrement exposée.

En 2025, le coût de la réassurance pour Le Finistère Assurance s'établit à 10,0 millions d'euros contre 2,8 millions d'euros en 2024.

# Rapport du directeur général

## CHARGES D'EXPLOITATION

Les charges d'exploitation de l'année 2025 sont de 29,7 millions d'euros, soit 30,7% du chiffre d'affaires. Les charges d'exploitation ont augmenté de 10,2% reflétant la dynamique de croissance de l'activité.

Le Finistère Assurance, dans une volonté de maîtrise de sa croissance, d'optimisation de ses coûts et de renforcement de l'efficacité de sa gestion financière, présente un taux de frais à 30,7%, en baisse régulière depuis 2023, inférieur au taux de frais 2024 (31,9%) et 2023 (33,3%). Cette baisse illustre les efforts continus pour optimiser les coûts et renforcer l'efficacité de la gestion financière, consolidant ainsi la solidité et la performance globale de l'entreprise.

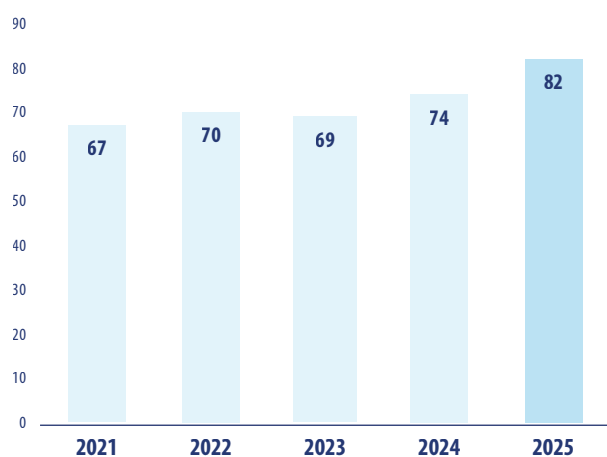
### Frais par destination

millions d'euros	2025	2024
Frais de gestion des sinistres	4,0	3,6
Frais d'acquisition <sup>(1)</sup>	19,2	17,5
Frais d'administration	6,0	5,5
Autres charges techniques <sup>(2)</sup>	0,4	0,3
<b>Total</b>	<b>29,7</b>	<b>26,9</b>
Taux de frais / Chiffre d'affaires	30,7%	31,9%

(1) Hors dotation aux frais d'acquisition reportés - (2) Nettes des autres produits techniques

Au 31 décembre 2025, l'effectif fin d'année de la mutuelle est de 82 personnes contre 74 en 2024, représentant 78 ETP (équivalents temps plein) contre 71 l'année précédente.

### Évolution des effectifs fin d'année



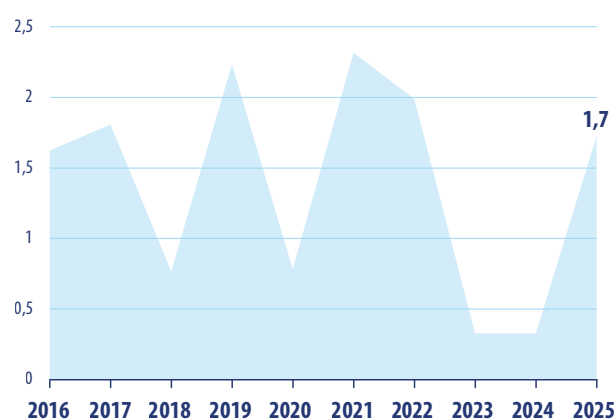
## PROVISION D'ÉGALISATION ET PROVISION POUR RISQUES EN COURS

La provision d'égalisation est destinée à faire face à la survenance d'événements catastrophiques garantissant les risques d'événements naturels notamment, caractérisés par une fréquence faible et une amplitude forte. Ce mécanisme règlementé permet lorsque ces événements se produisent, d'étaler leurs coûts dans le temps et ainsi d'atténuer la volatilité des résultats.

En 2025, une dotation de 1,4 million d'euros a été constituée au titre de la provision pour égalisation de la branche catastrophes naturelles. Les résultats techniques de la branche tempêtes, impactés par la survenance d'événements climatiques significatifs ainsi que par l'augmentation des coûts de réassurance, n'ont permis de procéder qu'à une dotation limitée à 13 mille euros. Par ailleurs, le niveau de la provision pour égalisation de la branche attentats demeure stable à 0,3 million d'euros.

Dans une logique de gestion prudente et conformément à sa politique de gestion des risques, Le Finistère Assurance poursuit l'alimentation de cette provision en fonction des résultats techniques de chaque branche, contribuant ainsi au renforcement de sa solidité financière.

### Évolution de la provision d'égalisation (en millions d'euros)



La provision pour risques en cours est constituée pour couvrir d'éventuelles insuffisances de tarification pour les

engagements relatifs à des primes perçues d'avance. Une provision est constituée si les deux derniers exercices ont été dans leur ensemble déficitaires avant l'intervention des mécanismes de réassurance. Le Finistère Assurance, grâce à l'amélioration de ses résultats en 2025, a repris en totalité sa provision pour risques en cours pour un montant de 1,8 million d'euros, constituée en 2023 suite à la survenance de la tempête Ciarán.

## PROVISIONS TECHNIQUES

La provision pour primes non acquises calculée au prorata temporis s'élève à 18,4 millions d'euros, en progression de +6,8%, à un rythme inférieur à celui de l'activité : le choix croissant des sociétaires de privilégier le mode de règlement des quittances par prélèvement, s'accompagne d'une accélération du fractionnement des primes. L'accroissement de la dynamique commerciale sur le dernier quadrimestre de l'année contribue à atténuer cette tendance.

La provision pour sinistres à payer s'élève à 70,1 millions d'euros brute et 38,4 millions d'euros après l'intervention des traités de réassurance ; au 31 décembre 2024 elle était de 72,6 millions d'euros brute (39,1 millions d'euros nette de réassurance).

La diminution du niveau de provision s'explique par :

- ▶ la liquidation progressive des sinistres liés à la tempête Ciarán : survenue en novembre 2023, cette tempête avait conduit Le Finistère Assurance à constituer une provision brute de 26 millions d'euros. À fin décembre 2025, cette provision a été ramenée à 2,8 millions d'euros. Pour rappel, en 2024, cette provision était de 4,8 millions d'euros.
- ▶ la constatation de bonis sur exercices antérieurs.

## PLACEMENTS ET PRODUITS FINANCIERS NETS

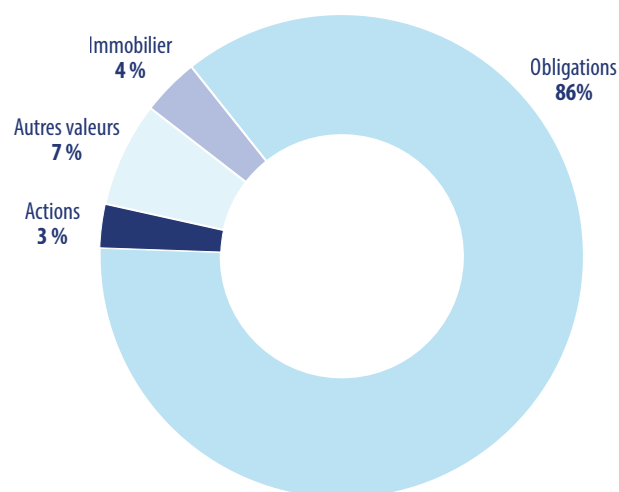
Au 31 décembre 2025, le volume des placements en valeurs immobilières et mobilières est en progression de +11,2% par rapport à 2024 et s'établit à 162,5 millions d'euros.

L'année 2025 est caractérisée par une volatilité importante des marchés financiers. La hausse des taux obligataires

(taux OAT 10 ans +0,4 point) combinés à l'évaluation de l'immeuble d'exploitation entraînent le maintien des moins-values latentes dont le niveau s'établit à -2,5 millions d'euros au 31 décembre 2025.

### Composition des placements par classe d'actif

millions d'euros	Valeurs nettes	Valeurs de réalisation	+ / - valeurs latentes
Obligations	140,1	135,1	-5,0
Actions	4,7	8,2	3,5
Autres valeurs	11,4	11,4	0,0
Immobilier	6,2	5,2	-1,0
<b>Total</b>	<b>162,5</b>	<b>160,0</b>	<b>-2,5</b>



Le résultat financier enregistre une forte progression de +31%, pour s'établir à 3,7 millions d'euros. Cette hausse résulte principalement de l'accroissement du portefeuille de placements, des revenus courants issus des titres obligataires et des plus-values réalisées sur les actions.

## RÉSULTATS DE L'EXERCICE

En 2025, Le Finistère Assurance a fait face à une sinistralité climatique toujours soutenue, qui a pesé sur son activité. Malgré ce contexte, la société réalise un résultat technique brut positif de 26,4 millions d'euros. Après prise en compte des mécanismes de réassurance, ce résultat s'établit à 16,4 millions d'euros. Le résultat comptable net de l'exercice 2025 atteint 13,2 millions d'euros.

# Rapport du directeur général

Le ratio de couverture du SCR reste très robuste à 298%, soit près de trois fois le minimum réglementaire. Il progresse de 26 points par rapport à l'exercice précédent. L'amélioration du ratio SCR repose sur une sinistralité nette favorable et l'accroissement des fonds propres, réalisés dans un contexte de marchés financiers sous tension.

Le développement rentable de l'activité, bien qu'engageant des besoins en capital accru, y contribue également.

Ce ratio demeure très au-dessus de l'appétence au risque de la société. Le ratio de fonds propres éligibles sur le minimum de capital requis (MCR) s'établit à 1002% contre 849% à la clôture de l'exercice précédent.

## DÉLAIS DE PAIEMENT

En application des articles L441-14, D441-6 et A441-2 du code de commerce, il convient de présenter les montants des fac-

tures reçues et émises, non réglées à la date de clôture et dont le terme est échu, ventilés par tranches de retard.

Le tableau ci-dessous est élaboré conformément aux orientations de la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017 sur le champ d'application de l'obligation. Il présente la situation des factures en retard de paiement au 31 décembre 2025 telles qu'issue des systèmes d'informations comptables pour :

- ▶ les dettes fournisseurs du périmètre des frais généraux, à l'exclusion des factures non parvenues,
- ▶ les créances clients d'exploitation hors assurés.

Les factures non parvenues à la comptabilité au 31 décembre 2025 sont évaluées, en amont de la clôture, selon les modalités courantes d'un arrêté accéléré, et font l'objet d'un suivi a posteriori. Elles représentent un montant de 1,4 million d'euros dans les comptes au 31 décembre 2025.

### Factures reçues et émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu

(tableau prévu au I de l'article D.441-4)

	Articles D.441 I.-1° : Factures reçues non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu						Articles D.441 I.-2° : Factures émises non réglées à la date de clôture de l'exercice dont le terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
<b>(A) Tranches de retard de paiement</b>												
Nombre de factures concernées	-					4	-					-
Montant total TTC des factures concernées en K€	-	7	0	0	0	7	-	-	-	-	-	-
Pourcentage du montant total des achats TTC de l'exercice	-	0,1%	0,0%	0,0%	0,0%	0,1%						
Pourcentage du chiffre d'affaires HT de l'exercice							-	-	-	-	-	-
<b>(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées</b>												
Nombre des factures exclues				1								0
Montant total TTC des factures exclues en K€				1								0
<b>(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L.441-6 ou article L.443-1 du code de commerce)</b>												
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels ou à défaut délai supplétif légal de 30 jours à compter de la réalisation de la prestation ou réception de fournitures											

# Rapport des commissaires aux comptes



EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2025

**PricewaterhouseCoopers Audit - Nicolas JOLIVET**

**H.L.P Audit - Estelle LE BIHAN**

A l'assemblée générale Le Finistère Assurance  
8 route de l'innovation, 29556 Quimper Cedex 9

## OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Le Finistère Assurance relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit.

## FONDEMENT DE L'OPINION

### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

## INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

## OBSERVATIONS

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les incidences de la première application du règlement ANC n°2022-06 exposées dans l'annexe aux comptes annuels.

## JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS – POINTS CLÉS DE L'AUDIT

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément..

### *Provisions pour sinistres à payer*

#### Risque identifié

Les sociétés d'assurance IARD doivent selon le code des assurances et la réglementation comptable, estimer les provisions pour sinistres à payer nécessaires au règlement, tant en principal qu'en accessoire y compris frais de ges-

# Rapport des commissaires aux comptes

tion, de tous les sinistres survenus et non payés qu'ils aient été déclarés ou non à la date d'arrêt. Les provisions pour sinistres à payer figurent au bilan de la Société au 31 décembre 2025 pour un montant de 70 054 milliers d'euros. Ils représentent un des postes les plus importants du passif et l'appréciation de leur estimation impliquant un certain nombre d'hypothèses constitue un point clé de l'audit. Différentes méthodologies peuvent être utilisées pour évaluer ces provisions, dont les principales modalités sont précisées dans la note relative aux provisions techniques dans l'annexe aux comptes annuels :

- ▶ L'évaluation des sinistres connus est effectuée dossier par dossier au coût réel ou au coût moyen ;
- ▶ Ces provisions sont complétées afin d'estimer la charge ultime de tous les sinistres connus ou non, en utilisant des méthodes statistiques (notamment des méthodes de cadencement appliquées à des triangle de liquidation) nécessitant un degré élevé de jugement, et permettent de couvrir des scénarii défavorables de liquidation.

Cette part de jugement est plus importante sur les branches à déroulement long (Responsabilité Civile Générale). L'estimation des provisions pour sinistres sur ces branches présente donc un risque accru et a nécessité une attention particulière au niveau des procédures d'audit mises en œuvre.

## Notre approche d'audit

Afin d'apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des provisions pour sinistres, et leur conformité à la réglementation, notre approche d'audit a été basée sur les informations qui nous ont été communiquées et a comporté les travaux suivants réalisés conjointement avec nos experts en actuariat :

- ▶ Revue des méthodes de provisionnement dossier par dossier et test sur un échantillon de dossiers du caractère approprié des provisions estimées ;
- ▶ Apprécier la pertinence des méthodes statistiques et le caractère approprié des hypothèses actuarielles retenues par la Société, ainsi que la conformité des hypothèses à celles prescrites par la réglementation ;
- ▶ Prendre connaissance de la conception et tester l'efficacité des contrôles pour évaluer l'exhaustivité et l'exactitude

des données ainsi que la fiabilité des modèles sous-jacents aux calculs ;

- ▶ Apprécier la fiabilité des états produits par votre société en matière d'intégrité des données produites et utilisées pour estimer les provisions pour sinistres, et tester les données sources ;
- ▶ Apprécier la prise en compte des événements significatifs susceptibles d'affecter la projection de la charge de l'exercice ;
- ▶ Réaliser une estimation indépendante des provisions de sinistres sur l'ensemble des branches pratiquées par la Société ;
- ▶ Analyser la liquidation des provisions comptabilisées à la clôture précédente au regard des charges réelles afin de vérifier si elle conforte les estimations antérieurement réalisées par Finistère Assurance ;
- ▶ Enfin, nous avons également vérifié le caractère approprié des informations financières dans l'annexe aux comptes sociaux.

## Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

## Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Sociétaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Sociétaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce appellent de notre part l'observation suivante :

Comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations d'assurance et de réassurance, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire, conformément à la circulaire de la Fédération Française de l'Assurance du 29 mai 2017.

## AUTRES VÉRIFICATIONS OU INFORMATIONS PRÉVUES PAR LES TEXTES LÉGAUX ET RÉGLEMENTAIRES

### Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Le Finistère Assurance par votre Assemblée Générale du 25 mai 2010 pour le Cabinet PricewaterhouseCoopers et du 24 mai 2024 pour le Cabinet H.L.P Audit.

Au 31 décembre 2025, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la 16<sup>ème</sup> année de sa mission sans interruption et le cabinet H.L.P Audit dans la 2<sup>ème</sup> année.

## RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'effica-

cité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

## RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

### Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

► il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et

# Rapport des commissaires aux comptes

---

recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

## Rapport au comité d'audit

Nous remettons au Comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées..

Fait à Nantes, le 17 avril 2026.  
**Les commissaires aux comptes**

**PricewaterhouseCoopers Audit**

**Nicolas JOLIVET**

**H.L.P. AUDIT**

**Estelle LE BIHAN**

# Les résolutions

---

## De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

### 1<sup>RE</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports du conseil d'administration et des commissaires aux comptes, approuve les comptes et le bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils viennent de lui être présentés et affecte le solde créditeur pour 13 172 683 € aux autres réserves.

### 2<sup>E</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports spéciaux des commissaires aux comptes prévu au §IV de l'article R 322-57 du code des assurances, approuve lesdits rapports en chacun de leurs termes.

### 3<sup>E</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale donne quitus aux administrateurs et au directeur général de leur gestion pour l'exercice 2025.

### 4<sup>E</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale, sur proposition du conseil d'administration, décide de renouveler pour une durée de 6 ans le mandat d'administrateur de M. Patrick Hubert-Bouvier. Ce mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra dans l'année 2032 et qui statuera sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2031.

### 5<sup>E</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la délibération du conseil d'administration du 11 décembre 2024 désignant en qualité d'administrateur la société Covéa Coopérations, en remplacement de la société Occidentale de Conseil et de Gestion, et ce, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2029.

### 6<sup>E</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration, ratifie la délibération du conseil d'administration du 27 avril 2026 désignant en qualité d'administrateur la société MMA IARD, en remplacement de la société MIDEPP, et ce, pour la durée du mandat restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2029.

### 7<sup>E</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale constate que le montant des indemnités et frais versés à l'ensemble des administrateurs pour leur mission en 2025 s'élève à 16 926 € d'indemnités et 691 € de frais.

L'assemblée générale autorise l'ensemble des administrateurs à recevoir, à titre d'indemnités hors frais, la somme globale de 20 000 € pour 2026, sous réserve de missions spéciales dont certains pourraient être chargés.

### 8<sup>E</sup> RÉOLUTION

L'assemblée générale confère tous pouvoirs aux porteurs d'une copie ou d'un extrait, certifié conforme des présentes pour accomplir toutes formalités légales ou réglementaires.



Château et le pont Cessart, Saumur



# États financiers

---

# Compte de résultat

en milliers d'euros

COMPTE TECHNIQUE	Opérations brutes	Cessions et rétrocessions	Opérations nettes 2025	Opérations nettes 2024	Variations
<b>Primes acquises</b>	<b>95 489</b>	<b>37 456</b>	<b>58 032</b>	<b>51 468</b>	<b>6 564</b>
Primes émises	96 655	38 163	58 492	52 438	6 054
Variation des primes non acquises et risques en cours	(1 167)	(707)	-460	(970)	510
<b>Produits des placements alloués</b>	<b>1 805</b>		<b>1 805</b>	<b>1 443</b>	<b>362</b>
<b>Autres produits techniques</b>	<b>916</b>		<b>916</b>	<b>774</b>	<b>141</b>
<b>Charges des sinistres</b>	<b>45 793</b>	<b>16 662</b>	<b>29 131</b>	<b>31 292</b>	<b>(2 161)</b>
Prestations et frais payés	48 323	18 485	29 839	26 451	3 388
Charges des provisions pour sinistres	(2 530)	(1 823)	(708)	4 842	(5 549)
<b>Frais d'acquisition et d'administration</b>	<b>25 083</b>	<b>10 884</b>	<b>14 199</b>	<b>13 898</b>	<b>301</b>
Frais d'acquisition	19 038		19 038	17 197	1 841
Frais d'administration	6 044		6 044	5 501	543
Commissions reçues des réassureurs		10 884	(10 884)	(8 800)	(2 083)
<b>Autres charges techniques</b>	<b>1 301</b>		<b>1 301</b>	<b>1 102</b>	<b>200</b>
<b>Variation provision pour risques en cours</b>	<b>1 763</b>	<b>529</b>	<b>1 234</b>	<b>(5)</b>	<b>1 239</b>
<b>Variation provision pour égalisation</b>	<b>(1 397)</b>	<b>(419)</b>	<b>(978)</b>		<b>(978)</b>
<b>Résultat technique</b>	<b>26 398</b>	<b>10 020</b>	<b>16 378</b>	<b>7 388</b>	<b>8 990</b>

COMPTE NON TECHNIQUE	Opérations 2025	Opérations 2024	Variations
<b>Résultat technique</b>	<b>16 378</b>	<b>7 388</b>	<b>8 990</b>
<b>Produits des placements</b>	<b>4 466</b>	<b>3 598</b>	<b>867</b>
Revenu des placements	3 281	2 662	619
Autres produits des placements	562	482	80
Profits provenant de la réalisation des placements	623	454	169
<b>Charges des placements</b>	<b>747</b>	<b>769</b>	<b>(22)</b>
Frais de gestion interne et externe des placements et frais financiers	314	311	3
Provision pour dépréciation à caractère durable et autres charges des placements	220	431	(211)
Pertes et dotation sur réalisation des placements	213	27	186
<b>Produits des placements transférés</b>	<b>1 805</b>	<b>1 443</b>	<b>362</b>
<b>Autres produits non techniques</b>			
<b>Autres charges non techniques</b>			
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>174</b>	<b>124</b>	<b>50</b>
Produits exceptionnels	184	143	41
Charges exceptionnelles	11	19	(8)
<b>Participation des salariés</b>	<b>628</b>	<b>306</b>	<b>322</b>
<b>Impôt sur les bénéfices</b>	<b>4 664</b>	<b>2 289</b>	<b>2 375</b>
<b>Résultat de l'exercice</b>	<b>13 173</b>	<b>6 302</b>	<b>6 870</b>

# Bilan

en milliers d'euros

<b>ACTIF</b>	<b>Valeurs nettes 2025</b>	<b>Valeurs nettes 2024</b>	<b>Variations</b>
<b>Actifs incorporels</b>	<b>322</b>	<b>414</b>	<b>(92)</b>
<b>Placements</b>	<b>161 547</b>	<b>145 766</b>	<b>15 781</b>
Terrains et constructions	6 224	6 452	(228)
Autres placements	155 323	139 314	16 009
<b>Provisions techniques cédées</b>	<b>38 555</b>	<b>39 781</b>	<b>(1 226)</b>
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	6 384	6 206	178
Provisions pour sinistres	31 654	33 476	(1 823)
Provisions d'égalisation	518	98	419
<b>Créances</b>	<b>7 048</b>	<b>3 168</b>	<b>3 880</b>
Créances nées d'opération d'assurance directe	2 169	2 398	(229)
Créances nées d'opérations de réassurance	4 699	614	4 084
Autres créances	180	155	25
<b>Autres actifs</b>	<b>7 652</b>	<b>10 584</b>	<b>(2 932)</b>
Actifs corporels d'exploitation	443	485	(42)
Comptes courants bancaires	7 209	10 099	(2 890)
<b>Comptes de régularisation - Actif</b>	<b>6 737</b>	<b>5 892</b>	<b>845</b>
<b>Total de l'actif</b>	<b>221 861</b>	<b>205 605</b>	<b>16 257</b>

<b>PASSIF</b>	<b>Valeurs nettes 2025</b>	<b>Valeurs nettes 2024</b>	<b>Variations</b>
<b>Capitaux propres</b>	<b>90 228</b>	<b>76 821</b>	<b>13 406</b>
Fonds d'établissement	4 288	4 055	234
Autres réserves	72 767	66 464	6 302
Résultat de l'exercice	13 173	6 302	6 870
<b>Provisions techniques brutes</b>	<b>90 194</b>	<b>91 923</b>	<b>(1 729)</b>
Provisions pour primes non acquises	18 415	17 248	1 167
Provisions pour sinistres	70 054	72 584	(2 530)
Provisions pour risques en cours		1 763	(1 763)
Provisions pour égalisation	1 726	328	1 397
<b>Provisions pour risques et charges</b>	<b>131</b>	<b>113</b>	<b>18</b>
<b>Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires</b>	<b>21 069</b>	<b>21 311</b>	<b>(242)</b>
<b>Autres dettes</b>	<b>18 001</b>	<b>12 947</b>	<b>5 054</b>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	3 740	3 142	598
Dettes nées d'opérations de réassurance	6 011	3 598	2 413
Personnel	2 385	1 970	416
Etat, organismes de sécurité sociale et collectivités publiques	1 988	1 733	255
Créanciers divers	3 877	2 505	1 372
<b>Comptes de régularisation - Passif</b>	<b>2 238</b>	<b>2 489</b>	<b>(251)</b>
<b>Total du passif</b>	<b>221 861</b>	<b>205 605</b>	<b>16 257</b>

# Résultat technique

en milliers d'euros

RÉSULTAT TECHNIQUE	Dommages aux biens particuliers	Dommages aux biens professionnels	Catastrophes naturelles	Total 2025
<b>Primes nettes</b>	<b>50 903</b>	<b>33 830</b>	<b>11 922</b>	<b>96 655</b>
Primes et accessoires émis	59 873	42 485	14 397	116 755
Annulations et charge des ristournes	8 932	8 655	2 475	20 063
Primes à émettre, nettes de primes à annuler, à la clôture de l'exercice	244	209	39	492
Primes à émettre, nettes de primes à annuler, à l'ouverture de l'exercice	207	209	40	455
<b>Primes de l'exercice</b>	<b>50 809</b>	<b>33 777</b>	<b>10 903</b>	<b>95 489</b>
Provisions pour primes non acquises à la clôture	10 400	5 559	2 456	18 415
Provisions pour primes non acquises à l'ouverture	10 306	5 506	1 437	17 248
<b>Charge des prestations</b>	<b>25 677</b>	<b>14 519</b>	<b>5 231</b>	<b>45 428</b>
Sinistres payés	31 643	16 086	3 880	51 609
Recours encaissés	4 428	2 859	9	7 296
Frais de gestion des sinistres	2 449	1 319	242	4 010
Provisions pour sinistres à payer à la clôture de l'exercice	40 863	27 747	9 164	77 775
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture de l'exercice	43 116	27 395	9 079	79 590
Prévision de recours à encaisser à la clôture de l'exercice	4 068	3 298	355	7 721
Prévision de recours à encaisser à l'ouverture de l'exercice	4 097	2 905	3	7 006
Autres provisions techniques à la clôture de l'exercice	98	243	1 385	1 726
Autres provisions techniques à l'ouverture de l'exercice	1 860	231		2 091
<b>Frais d'acquisition</b>	<b>11 077</b>	<b>6 824</b>	<b>1 137</b>	<b>19 038</b>
<b>Frais d'administration et autres charges techn. nettes des autres produits techn.</b>	<b>3 948</b>	<b>2 337</b>	<b>145</b>	<b>6 430</b>
<b>Produits financiers nets</b>	<b>980</b>	<b>611</b>	<b>214</b>	<b>1 805</b>
Produits des placements alloués	980	611	214	1 805
<b>Charge de la réassurance</b>	<b>4 278</b>	<b>2 237</b>	<b>3 505</b>	<b>10 020</b>
Primes cédées aux réassureurs	18 023	11 866	8 274	38 163
Part des réassureurs dans les prestations payées	10 191	5 707	2 587	18 485
Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices, à la clôture de l'exercice	18 057	12 589	7 910	38 555
Part des réassureurs dans les provisions techniques, autres que les provisions pour participation aux bénéfices, à l'ouverture de l'exercice	20 270	12 500	7 011	39 781
Commissions reçues des réassureurs	5 768	3 833	1 283	10 884
<b>Résultat technique</b>	<b>6 809</b>	<b>8 470</b>	<b>1 099</b>	<b>16 378</b>

# État récapitulatif des placements

en milliers d'euros

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES PLACEMENTS	Valeurs brutes	Valeurs nettes	Valeurs de réalisation
Nature des placements			
Immeubles et parts de Sociétés immobilières en France	6 826	6 224	5 210
Actions et autres titres à revenu variable	16 726	16 726	20 291
Obligations et titres à revenu fixe	138 593	139 501	134 480
Prêts et effets assimilés et Participation	4	4	4
<b>Total</b>	<b>162 149</b>	<b>162 455</b>	<b>159 985</b>
Mode d'estimation des placements			
Valeurs estimées selon l'article R 343-9	138 675	139 583	134 565
Valeurs estimées selon l'article R 343-10	23 470	22 868	25 416
Valeurs non affectables	4	4	4
<b>Total</b>	<b>162 149</b>	<b>162 455</b>	<b>159 985</b>
Différences sur prix de remboursement d'obligations à percevoir et amortissements		(908)	
<b>Placements figurant à l'actif</b>		<b>161 547</b>	

L'ensemble des placements financiers est réalisé dans les pays de l'OCDE.

# Annexe aux comptes

## RÉFÉRENTIEL RÉGLEMENTAIRE

Les comptes individuels de Le Finistère Assurance sont établis et présentés conformément aux dispositions :

▶ du Code des assurances, modifié par le décret n°2015 513 du 7 mai 2015 pris pour l'application de l'ordonnance n°2015 378 du 2 avril 2015 transposant la directive 2009/138/CE du Parlement européen et du Conseil relative à l'accès aux activités de l'assurance et de la réassurance et à leur exercice (Solvabilité II) ;

▶ du règlement ANC n°2015 11 du 26 novembre 2015 relatif aux comptes annuels des entreprises d'assurances et opérations de nature spécifique, modifié par le règlement ANC n°2016 12 du 12 décembre 2016 ;

▶ du règlement ANC n°2014 03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, modifié par le règlement ANC n°2015 06 du 23 novembre 2015 concernant les actifs et les annexes, lorsque aucune disposition spécifique n'est prévue par le règlement ANC n°2015 11 du 26 novembre 2015.

L'entité a appliqué, pour les opérations ne relevant pas du règlement ANC n°2015 11, les dispositions du règlement ANC n°2022 06 pour la première fois dans ses états financiers à compter du 1er janvier 2025.

L'entrée en vigueur du règlement ANC n°2022 06 n'a pas eu d'incidence significative sur les comptes.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le

respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base suivantes :

- ▶ Continuité d'exploitation,
- ▶ Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- ▶ Indépendance des exercices.

Elles le sont également conformément aux règles spécifiques applicables au secteur des assurances et aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

## FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

L'activité 2025 s'inscrit dans un environnement où l'inflation, après le pic de 2022-2023, a nettement ralenti pour se stabiliser autour de 0.9%, dans un contexte de volatilité économique et d'incertitude géopolitique. Dans ce contexte, la maîtrise de la sinistralité, de la marge de souscription et de l'allocation d'actifs devient un enjeu clé pour préserver les équilibres techniques et financiers.

La progression du chiffre d'affaires de la société est supérieure aux objectifs et affiche un taux de +14,7 % pour atteindre un montant de 96 655 K€. Cette évolution se répartit entre :

- ▶ Le marché des professionnels (commerces et agricole) avec une croissance de 6 533 K€ et une hausse de portefeuille de 1 458 contrats, soit une croissance de 3,5% du portefeuille par rapport à 2024.
- ▶ Le marché des particuliers avec une hausse de 900 contrats, soit une pro-

gression de 5 855 K€ (+11,3%).

La charge de sinistre brute est en fort recul de 5 282 K€ (-10.3 %). Cette baisse de charge de sinistres brute se décompose essentiellement par :

▶ la baisse de la charge brute liée à Ciaran pour 2 813 K€ (tempête 2023). Cet impact est neutralisé après intervention de la réassurance.

▶ l'augmentation des bonis sur la survenance 2024 hors Ciaran pour 2 692 K€.

Les événements climatiques ont représenté une charge de 6 097 K€ sur l'exercice 2025. Ils ont débuté dès le mois de janvier avec la tempête Herminia et des inondations, suivis d'une période de grêle et d'inondations en juin et septembre et enfin la tempête Benjamin d'octobre 2025.

La fréquence des sinistres baisse avec 5.1% contre 6.1% en 2024. Le rapport des sinistres sur primes pour la survenance 2025 s'établit à 49.2% avec une amélioration de -4.9 pts.

Une diminution des provisions pour sinistres à payer est observée en 2025. Cette baisse de 2 530 K€ est principalement attribuable aux règlements effectués suite aux événements climatiques, notamment la tempête Ciaran à 70 054 K€.

La provision pour risques en cours a été reprise pour 1 763 K€ sur l'année 2025. Pour rappel, cette provision avait été constituée en 2023 en raison de la tempête Ciarán de fin 2023.

Une dotation à la provision pour égalisation a été réalisée pour 1 385 K€ sur la branche Catastrophes Naturelles.

Cependant, les résultats techniques sur les branches TGN (Tempête Grêle Neige) n'ont permis de doter une provision qu'à hauteur de 13 K€.

La charge de réassurance s'élève à 10 020 K€, contre un solde de 2 761 K€ en 2024. Pour rappel, en 2024 le solde était particulièrement faible du fait d'une cession de sinistre additionnelle de 3 583 K€ au titre de Ciarán sur 2024, l'intervention du traité Catastrophe Naturelle suite aux inondations de juin 2024 et l'intervention des traités XS incendie sur 5 sinistres majeurs.

Le résultat financier est en augmentation avec +31% pour atteindre 3 719 K€ en raison de revenus obligataires qui progressent sous l'effet combiné de l'accroissement du portefeuille et de taux de rendement plus favorables.

Le taux de frais généraux est en baisse et représente 13,1% des primes acquises, en économie par rapport au budget grâce à une maîtrise des dépenses.

## ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE DES COMPTES

Néant.

## PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

### ACTIFS INCORPORELS

Les logiciels informatiques sont amortis selon le mode linéaire sur des

durées variant de 3 à 7 ans. Les indemnités compensatrices font l'objet d'une dotation pour dépréciation si leurs valeurs possibles de réalisation sont inférieures à celles figurant au bilan (après versement aux intéressés).

### ACTIFS CORPORELS

Ils font l'objet d'amortissements annuels selon le mode linéaire suivant leurs durées d'utilisation.

### PLACEMENTS

#### Patrimoine immobilier

Les terrains et immeubles sont inscrits à leur valeur d'acquisition nette de frais d'achat et d'impôt, augmentée des travaux de construction et d'aménagement à l'exclusion des travaux d'entretien proprement dits. Le patrimoine immobilier du Finistère Assurance fait l'objet d'amortissement par composants.

La valeur de réalisation des immeubles qui figure dans l'état des placements est déterminée à partir d'expertises quinquennales actualisées annuellement. Lorsqu'une dépréciation à caractère durable est constatée sur un placement immobilier, une provision pour dépréciation est constituée comme suit :

► Pour les biens détenus sur une courte période ou destinés à être vendus à court terme, la provision est calculée sur la base de la valeur de réalisation inscrite dans l'état des placements, ou sur la base du prix inscrit dans un éventuel compromis de vente.

► Pour les biens destinés à être détenus de façon durable, une provision est constituée par référence à la valeur

dite patrimoniale (appréciation qualitative et analyse financière du bien sur la période probable de détention) lorsque cette valeur est notablement inférieure à la valeur nette comptable.

► Pour les biens d'exploitation, dans la majorité des cas, la valeur d'utilité est égale à la valeur comptable et aucune provision à caractère durable n'est constatée.

A ce titre, Le Finistère Assurance n'a pas constitué de provision au 31 décembre 2025.

### Filiales et participations

Au 31 décembre 2025, Le Finistère Assurance ne détient pas de participation.

### Placements financiers

Les valeurs amortissables visées aux articles R343-9 et R343-10 sont inscrites à leur coût d'achat hors intérêt couru. Si la valeur de remboursement est différente de la valeur d'achat, la différence pour chaque ligne de titres est rapportée au résultat sur la durée de vie résiduelle des titres.

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-9 du Code des assurances, une provision pour dépréciation est constituée si le débiteur n'est pas en mesure de respecter ses engagements (paiement des intérêts ou remboursement du capital).

Pour les valeurs amortissables qui relèvent de l'article R343-10 et conformément au règlement 2015-11 de l'ANC Livre I - Titre II, les modalités de provisionnement suivantes ont été retenues :

# Annexe aux comptes

► si l'entreprise a la capacité et l'intention de détenir le placement jusqu'à sa maturité, seul le risque de crédit avéré est provisionné et aucune provision n'est constituée au titre d'une moins-value latente liée à une hausse des taux sans risque.

► si l'entreprise n'a pas la capacité ou l'intention de détenir le titre jusqu'à sa maturité, la provision est calculée en analysant l'ensemble des risques identifiés sur l'horizon de détention prévu.

Le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - titre II précise les indications objectives de risque avéré de contrepartie. Sont notamment indiqués les événements suivants :

► une procédure collective ou une restructuration financière de l'émetteur qui devient probable,

► la mise en place liée aux difficultés financières de l'émetteur, d'une facilité que le détenteur (prêteur) n'aurait pas octroyée dans d'autres circonstances,

► la disparition d'un marché actif pour ces actifs en raison des difficultés de l'émetteur,

► une rupture du contrat telle qu'un défaut de paiement des intérêts ou du capital.

En présence d'un risque avéré de contrepartie, une provision pour dépréciation doit être constituée sur les principes suivants :

► L'évaluation de la dépréciation est définie comme la différence entre la valeur du placement (prix d'acquisition pied de coupon, diminué ou aug-

menté respectivement des amortissements de surcotes ou des produits de décotes et des intérêts courus, et incrémenté chaque année de l'effet de l'indexation sur l'inflation de la valeur de remboursement dans le cas des obligations indexées sur l'inflation) et la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs estimés au taux d'intérêt effectif d'origine. Si les flux de trésorerie ne peuvent être estimés de façon suffisamment fiable, ils sont calculés au taux d'intérêt effectif d'origine corrigé de l'augmentation depuis la comptabilisation initiale du « spread ». La dépréciation tient compte également des résultats latents des instruments financiers dérivés en cas de couverture,

► Les valeurs pour lesquelles l'intention de détention jusqu'à la maturité du titre n'est pas explicitement affichée font l'objet d'un provisionnement suivant les modalités décrites ci-dessous pour les « autres placements article R343-10 ».

En fin d'exercice, la valeur de réalisation retenue est, conformément à l'article R343-11, égale au dernier cours coté au jour de l'inventaire pour les titres cotés ou à leur valeur vénale estimée pour les titres non cotés.

A ce titre, Le Finistère Assurance n'a pas constitué de provision au 31 décembre 2025.

Les autres placements article R343-10 du Code des assurances (hors valeurs amortissables) sont inscrits au bilan sur la base du prix d'achat.

Conformément au règlement ANC N° 2015-11, Art 121-9 et 423-10, l'option

d'une comptabilisation en R343-10 est retenue pour les obligations convertibles en actions dont le taux actuariel à l'achat est négatif.

L'évaluation des titres est effectuée conformément à l'article R343-10 :

► titres cotés : dernier cours coté au jour de l'inventaire ;

► titres non cotés : valeur d'utilité pour l'entreprise.

Au 31 décembre, Le Finistère Assurance n'a pas identifié de titres classés R.343-10 comme éligibles.

Les modalités de calcul de la provision pour dépréciation à caractère durable ont été précisées par le règlement ANC N° 2015-11 Livre I - titre II. Le caractère durable de la moins-value latente est présumé dans les cas suivants :

► il existait d'ores et déjà une provision pour dépréciation sur cette ligne de placement à l'arrêté précédent,

► s'agissant d'un placement non immobilier, le placement a été constamment en situation de moins-value latente significative au regard de sa valeur comptable sur la période de 6 mois consécutifs précédant l'arrêté des comptes,

► il existe des indices objectifs permettant de prévoir que l'entreprise ne pourra recouvrer tout ou partie de la valeur comptable du placement.

Le critère de moins-value significative peut être généralement défini, pour les actions françaises, en fonction de la volatilité constatée, soit 20 % de la valeur comptable lorsque les marchés sont peu volatils, ce critère étant porté

à 30 % lorsque les marchés sont volatils.

La valeur d'inventaire des placements est déterminée en prenant en compte l'intention et la capacité de l'entreprise à détenir les placements pendant une durée de détention déterminée. Les titres font l'objet d'une provision :

▶ sur la base de sa valeur probable de négociation lorsque l'entreprise n'a pas la capacité de détenir durablement ce placement ou envisage de le céder à court terme,

▶ sur la base de sa valeur recouvrable ou de sa valeur de remboursement estimée à l'issue de la période probable de détention par la société.

Au-delà de cette présomption de dépréciation, les titres présentant une moins-value latente significative font l'objet d'un examen particulier. En présence d'une dépréciation intrinsèque au titre, et non liée à la baisse générale des marchés financiers ou du secteur économique, une provision est constituée sur la base de la valeur de marché à la date de clôture de l'exercice.

A ce titre, Le Finistère Assurance n'a pas constitué de provision au 31 décembre 2025.

## AUTRES ACTIFS

### Primes restant à émettre

Le Finistère Assurance enregistre des primes à émettre nettes de primes à annuler représentatives de la production de fin d'année non enregistrées à la date d'inventaire.

### Créances

Elles sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont suivies selon

leur antériorité. Des provisions pour dépréciation sont constituées en cas de risque probable de non recouvrement pour le montant correspondant au risque avéré.

## COMPTES DE RÉGULARISATION

Les intérêts et loyers acquis non échus sont comptabilisés à l'actif en comptes de régularisation.

les frais d'acquisition reportés représentent la fraction imputable aux exercices ultérieurs des commissions versées aux intermédiaires ainsi que les coûts internes d'acquisition, tels qu'ils ressortent de la répartition des charges par destination, qui ont été comptabilisés en charge de l'exercice. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition constaté dans l'exercice précédent : ce coefficient est déterminé par le rapport entre les frais d'acquisitions et les primes émises enregistrées en comptabilité.

Les autres comptes de régularisation comptabilisés à l'actif sont constitués par les différences de remboursement des obligations ainsi que par les autres charges constatées d'avance.

## PROVISIONS TECHNIQUES

Ces provisions sont déterminées en brut de réassurance, la part à la charge des réassureurs figurant à l'actif.

### Provisions pour primes non acquises

Les primes sont comptabilisées à l'émission des quittances. La provision pour primes émises non acquises est destinée à constater la part des primes se rapportant à la période

comprise entre la date de l'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime. Elle est calculée au prorata temporis contrat par contrat.

## Provision pour sinistres

Conformément à l'article 141-1 du Règlement ANC 2015-11, les provisions pour sinistres à payer correspondent à la valeur estimative des dépenses en principal et en frais, tant internes qu'externes, nécessaires au règlement de tous les sinistres survenus et non encore payés. Elles sont estimées de façon suffisamment prudente y compris pour faire face aux évolutions ou à des scénarios défavorables. Elles reflètent la vision d'une charge à l'ultime et intègrent les provisions dossier par dossier, les provisions pour sinistres non connus, les provisions pour recours à encaisser et les provisions pour frais de gestion.

## Provision pour sinistres à payer dossier par dossier

Les dossiers sinistres connus sont évalués au coût réel estimé intégrant à la fois le montant en principal et en accessoires. Pour certaines catégories de risques, les dossiers sont ouverts sur la base d'un forfait. Les évaluations sont révisées périodiquement en fonction des informations nouvelles présentes au dossier.

En cas d'absence d'évènement au-delà d'un délai de 24 mois les dossiers inférieurs à 5 K€ sont clos automatiquement (sauf dossiers RC, dossiers avec recours et dossiers confiés aux experts ou avocats), et une revue systématique en fin d'année permet d'actualiser les dossiers non clos.

# Annexe aux comptes

## **Provision pour sinistres à payer inconnus (IBNR, Incurred But Not Reported) et pour évolution à l'ultime des sinistres connus**

L'estimation des provisions pour sinistres tardifs est basée sur la méthode Chain Ladder sur triangles de charges complétée par une marge de prudence déterminée par la méthode stochastique du Bootstrap. Ce modèle permet d'estimer l'incertitude (erreur de prédiction des provisions du fait notamment de la volatilité liée à la taille du portefeuille) et permet d'avoir une modélisation au plus juste de la distribution des sinistres. Les prévisions sont réalisées à partir des données connues au 31 décembre.

## **Prévisions de recours**

Les recours graves sont considérés comme certains et sont repris au réel.

L'estimation des recours attritionnels est basée sur la méthode Chain Ladder sur triangles de charges complétée par une marge de prudence déterminée par la méthode stochastique du Bootstrap. Ce modèle permet d'estimer l'incertitude (erreur de prédiction des provisions du fait notamment de la volatilité liée à la taille du portefeuille) et permet d'avoir une modélisation au plus juste de la distribution des recours. Les prévisions sont réalisées à partir des données connues au 31 décembre.

## **Provision pour frais de gestion des sinistres**

Elle est destinée à couvrir les frais internes qui seront engagés lors des exercices futurs pour la gestion des

sinistres survenus et non clos à l'inventaire considéré. Les frais de gestion des sinistres sont rapportés à la charge de sinistres de l'exercice considéré, ce ratio déterminant le taux de frais de gestion à appliquer aux provisions pour sinistres à payer.

## **AUTRES PROVISIONS TECHNIQUES**

### **Provision pour risques en cours**

La provision pour risques en cours est constituée en supplément des primes non acquises pour couvrir d'éventuelles insuffisances de tarification pour les engagements déjà souscrits. Ses modalités de calcul sont décrites à l'article A331-7, du code des assurances, et consistent à compléter les provisions pour primes non acquises si les deux derniers exercices ont été dans leur ensemble déficitaires techniquement. La provision pour risques en cours est calculée par catégorie de contrats.

Pour rappel en 2023, Le Finistère Assurance avait constaté une provision pour risque en cours au titre de la tempête Ciarán, selon la réglementation applicable. En 2025, cette provision a été intégralement reprise.

### **Provision pour risque d'exigibilité**

Conformément à l'article R343-5 du code des assurances, une provision pour risque d'exigibilité est constituée lorsque les placements mentionnés à l'article R343-10, à l'exception des valeurs amortissables que l'entreprise d'assurance a la capacité et l'intention de détenir jusqu'à leur maturité, se trouvent en situation de moins-value latente nette globale.

Le montant de la dotation annuelle, déterminé conformément à l'article R343-5 du Code des assurances, est égal au tiers de la moins-value latente nette globale constatée sur les placements.

L'article R343-6 du Code des assurances, autorise sur option l'étalement de cette dotation sur une période maximale de 8 ans.

Toutefois, Le Finistère Assurance n'a pas été dans l'obligation de doter une telle provision.

### **Provision d'égalisation**

Cette provision est destinée à faire face aux charges exceptionnelles afférentes aux opérations garantissant les risques des catastrophes naturelles et autres éléments naturels. Depuis 2001, cette provision est étendue aux risques attentats. La provision d'égalisation est calculée conformément à l'article R343-7-6 du Code des assurances.

Le solde de la provision d'égalisation s'élève à 1 725 K€. Il est constitué de 1 385 K€ liés à la branche catastrophes naturelles et de 13 K€ liés à la branche tempête grêle neige, soit un total de 1 398 K€ dotés sur l'exercice. Par ailleurs, une provision d'égalisation attentats est maintenue pour 328 K€.

## **PROVISIONS NON TECHNIQUES**

### **Provisions pour risques et charges**

La provision pour risques et charges, constituée au 31 décembre 2025 à hauteur de 131 K€, correspond exclusivement aux engagements pour médaille du travail.

## **MÉTHODE DE COMPTABILISATION DES PRIMES**

Conformément à l'article 337-5 Règlement ANC 2015-11, les primes des contrats sont comptabilisées à la date de prise d'effet de la garantie, cette date constituant le fait générateur de leur comptabilisation.

## **PRODUITS ET CHARGES DE PLACEMENTS**

Pour la détermination des plus ou moins-values sur cession de titres, la règle appliquée est la méthode FIFO.

Les produits et charges de placements sont enregistrés dans le compte de résultat non technique. La quote-part de ces produits nets relative aux provisions techniques fait l'objet d'un transfert du compte non technique vers le compte technique. Cette quote-part est déterminée selon la formule réglementaire (globalement, en proportion de l'ensemble des provisions techniques et des fonds propres).

La ventilation par catégorie réglemen-

taire des produits nets des placements, s'effectue proportionnellement à la moyenne des provisions techniques (nettes de réassurance), à l'exception des produits financiers directement affectés par catégorie (chargement de fractionnement, intérêts sur dépôts espèces des réassureurs...).

Les charges de placements sont composées de droits de garde, de frais de gestion externalisés à la société Covéa Finance, de frais de gestion internes ainsi que des frais de gestion de l'immobilier de placements.

## **AFFECTATION DES CHARGES PAR DESTINATION ET PAR CATÉGORIE**

L'enregistrement initial des charges est effectué aux comptes par nature. Ces comptes sont soldés mensuellement par affectation des charges aux comptes par destination.

Le processus d'affectation aux destinations repose sur l'utilisation des clés de répartition basées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables. Certaines charges sont

directement imputées à la source lorsque l'affectation par destination est sans ambiguïté.

## **COMMISSIONS AFFÉRENTES À L'ASSURANCE DIRECTE**

La totalité des commissions versées aux courtiers et intermédiaires, comptabilisées en frais d'acquisition, en frais d'administration et en frais de gestion des sinistres, est afférente à l'assurance directe.

## **RÉSULTAT DE LA RÉASSURANCE CÉDÉE**

L'ensemble des opérations de réassurance est comptabilisé conformément aux traités. Les primes et les sinistres étant comptabilisés bruts de cession en réassurance, la part cédée, déterminée en fonction des traités, est indiquée dans une colonne distincte du résultat technique. Les dépôts espèces reçus des réassureurs sont comptabilisés en dettes au passif. Les titres remis en nantissement par les réassureurs sont inscrits en « engagements réciproques ».

# Annexe aux comptes

## AUTRES INFORMATIONS

### ENGAGEMENTS REÇUS ET DONNÉS

en milliers d'euros	2025	2024
Assurance indemnités départ en retraite	129	124
Garantie hypothécaire		
<b>Engagements reçus</b>	<b>129</b>	<b>124</b>
Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et rétrocessionnaires en réassurance	1 316	1 941
<b>Engagements réciproques</b>	<b>1 316</b>	<b>1 941</b>
Indemnités de fin de carrière	176	165
Autres engagements / titres, actifs, revenus	866	1 027
<b>Engagements donnés</b>	<b>1 041</b>	<b>1 192</b>

En vertu de la convention d'affiliation à Covéa SGAM, Le Finistère Assurance bénéficie d'un mécanisme de solidarité financière et s'engage en contrepartie à contribuer à ce même mécanisme de solidarité vis-à-vis des autres mutuelles affiliées ; la mise en œuvre de ce mécanisme visant à permettre à toute mutuelle affiliée d'assurer la couverture de son exigence de solvabilité réglementaire. Ce principe de solidarité financière, constitue un engagement hors bilan à la fois donné et reçu par chacune des sociétés mutuelles affiliées, Covéa SGAM étant l'organisatrice du dispositif.

Les indemnités de départ à la retraite prévues par la convention collective ont fait l'objet d'une estimation pour 176 K€ : le calcul de ces engagements s'appuie sur les dispositions conventionnelles, incluant les charges sociales et prenant en compte les hypothèses suivantes : un taux de turnover de 4 %,

un taux de mortalité basé sur les dernières tables INSEE, ainsi que le taux d'actualisation à 3,96%. Le Finistère Assurance a souscrit un contrat d'assurance auprès d'une société d'assurance dont les versements s'élèvent à 129 K€.

#### COMPTES COMBINÉS

Les comptes de la société Le Finistère Assurance sont inclus, par la méthode de la combinaison dans les comptes combinés du Groupe Covéa établis par la société SGAM Covéa (Société de Groupe d'Assurance Mutuelle Covéa - 86-90, rue Saint-Lazare - 75009 PARIS).

#### INTÉGRATION FISCALE

La SGAM Covéa a opté, depuis le 1er janvier 2008, pour le régime de groupe fiscal prévu à l'article 223 A du Code général des impôts. Le groupe fiscal comprend :

▶ la SGAM Covéa, société mère intégrante, en qualité de société combinante des comptes du groupe COVEA ;

▶ tous les organismes sans capital liés par un lien de combinaison à l'entité combinante, qui sont membres du périmètre de combinaison comptable et imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun ;

▶ les sociétés de capitaux détenues à hauteur d'au moins 95 %, directement ou indirectement, par la SGAM ou les organismes sans capital précités, qui sont imposables à l'impôt sur les sociétés de droit commun et qui ont donné leur accord pour faire partie du groupe fiscal.

L'entité Le Finistère Assurance fait partie du groupe fiscal dont la SGAM Covéa est la société mère intégrante depuis le 1er janvier 2008.

Les termes de la convention régissant les relations des membres du groupe fiscal ont prévu le principe d'une réallocation totale des économies d'impôt sur les sociétés générées par le mécanisme d'intégration fiscale entre la SGAM Covéa et filles. La réallocation est plafonnée en fonction de l'économie globale effectivement réalisée par la SGAM Covéa. Ainsi, à son niveau, chaque fille constate, au titre de chaque exercice, d'une part sa charge d'impôt calculée à partir de son résultat fiscal comme si elle était imposée séparément, d'autre part les réallocations fiscales qui lui sont dues par la SGAM Covéa.

En 2025, Le Finistère Assurance ne constate pas de différence entre l'impôt comptabilisé et l'impôt qui

aurait été supporté en l'absence d'intégration fiscale. L'entité Le Finistère Assurance n'applique pas la méthode de l'impôt différé dans ses comptes individuels.:

### VENTILATION DE L'IMPOT SUR LES BENEFCES ENTRE OPERATIONS ORDINAIRES ET EXCEPTIONNELLES

Conformément à l'article 423.34 du règlement ANC 2015-11, la ventilation de l'impôt sur les bénéfices au titre de l'exercice se présente selon le tableau suivant exprimé en milliers d'euros

en milliers d'euros	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat après impôt
Opérations courantes	17 663	4 619	13 045
Opérations exceptionnelles	174	45	128
<b>Résultat comptable</b>	<b>17 837</b>	<b>4 664</b>	<b>13 173</b>

### HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le Finistère Assurance enregistre des honoraires de certification des comptes comme suit :

en milliers d'euros	2025	2024
Certification des comptes	97	96
Services autres que la certification des comptes		
<b>Honoraires des commissaires aux comptes</b>	<b>97</b>	<b>96</b>

### CHARGES DE PERSONNEL ET EFFECTIF

La confidentialité des rémunérations des dirigeants ne permet pas d'indiquer les rémunérations allouées aux membres des organes d'administration et de direction.

en milliers d'euros	2025	2024
Salaires	3 198	2 896
Charges sociales	1 542	1 336
Autres	964	877
<b>Charges de personnel</b>	<b>5 704</b>	<b>5 109</b>

	Personnel commercial	Autre personnel	2025	2024
Direction		4	4	4
Cadres	10	20	31	27
Non cadres		43	43	40
<b>Effectif moyen</b>	<b>10</b>	<b>67</b>	<b>78</b>	<b>71</b>

### REVENUS ET FRAIS FINANCIERS

Au 31 décembre 2025, aucun revenu et frais financier concernant des entreprises liées n'a été constaté.

en milliers d'euros	2025	2024
Revenus de participation		
Revenus de placements immobiliers	370	370
Revenus des autres placements	4 095	3 228
Autres revenus financiers		
<b>Produits financiers</b>	<b>4 466</b>	<b>3 598</b>
<b>Frais financiers</b>	<b>747</b>	<b>769</b>

# Annexe aux comptes

## PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS ET NON TECHNIQUES

Produits et charges exceptionnels

### Autres produits nets des autres charges techniques

Sur les exercices 2024 et 2025, aucun autre produit net des autres charges techniques n'a été constaté.

en milliers d'euros	2025	2024
Profits sur exercices antérieurs	184	142
Plus-value et rep. prov/ indem. compensatrice		1
<b>Produits exceptionnels</b>	<b>184</b>	<b>143</b>
Charges exceptionnelles	11	19
Charges sur exercices antérieurs		
<b>Charges exceptionnelles</b>	<b>11</b>	<b>19</b>

## Note sur les états financiers

en milliers d'euros	01/01/2025	acquisitions	cessions	31/12/2025
<b>Mouvements sur immobilisations - Actifs incorporels</b>				
Logiciels	1 220	24		1 244
Indemnités compensatrices				
<b>Total</b>	<b>1 220</b>	<b>24</b>		<b>1 244</b>
<b>Mouvements sur autres immobilisations</b>				
Terrains	492			492
Constructions	6 334			6 334
Immobilisations en cours				
Matériel	511	18		529
Mobilier	363	8		370
Immobilisations corporelles en cours				
Installation, agencements exploitation	3	19		23
<b>Total</b>	<b>7 703</b>	<b>45</b>		<b>7 748</b>

# Note sur les états financiers

en milliers d'euros	01/01/2025	Dotations	Reprises	31/12/2025
<b>Mouvements des amortissements</b>				
Constructions	382	220		602
Matériel	325	49		374
Mobilier	68	36		104
Installations, agencements exploitation		2		2
Eléments incorporels	813	108		922
<b>Total</b>	<b>1 588</b>	<b>415</b>		<b>2 003</b>
<b>Capitaux propres - avant affectation du résultat</b>				
Fonds d'établissement	2 000			2 000
Réserves de réévaluation				
Autres réserves	66 464	6 302		72 766
Fonds issus des droits d'adhésion	2 055	233		2 288
<b>Total</b>	<b>70 519</b>	<b>6 535</b>		<b>77 054</b>
<b>Provisions</b>				
Provisions pour créances sur intermédiaires				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	113	18		131
Provisions pour annulation des primes ant.	455	37		492
<b>Total</b>	<b>568</b>	<b>55</b>		<b>623</b>
<b>Provisions techniques brutes</b>				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	19 011	1 167	1 763	18 414
Provisions pour sinistres	72 584		2 530	70 053
Provisions pour risque d'exigibilité				
Provisions pour égalisation	328	1 397		1 725
<b>Total</b>	<b>91 922</b>	<b>2 564</b>	<b>4 293</b>	<b>90 193</b>
<b>Parts des cessionnaires et rétrocessionnaires dans les provisions techniques</b>				
Provisions pour primes non acquises et risques en cours	6 206	707	529	6 384
Provisions pour sinistres	33 476		1 823	31 653
Provisions pour risque d'exigibilité				
Provisions pour égalisation	98	419		517
<b>Total</b>	<b>39 780</b>	<b>1 126</b>	<b>2 352</b>	<b>38 554</b>

CRÉANCES ET DETTES	31/12/2025		31/12/2024	
	créances	dettes	créances	dettes
Durée résiduelle jusqu'à un an	7 048	26 565	3 168	21 890
Durée résiduelle de 1 an à 5 ans		11 002		11 070
Durée résiduelle de plus de 5 ans		1 503		1 298
<b>Total</b>	<b>7 048</b>	<b>39 070</b>	<b>3 168</b>	<b>34 258</b>

# Note sur les états financiers

## Tableau des sinistres par exercice de survenance :

L'ensemble des primes émises correspond à des primes émises en France.

ANNÉE D'INVENTAIRE	EXERCICE DE SURVENANCE				
	2021	2022	2023	2024	2025
<b>2021</b>					
règlements	12 224				
provisions	18 517				
total sinistres	30 741				
primes acquises	66 308				
ratio Sinistres / Primes acquises	46,4%				
<b>2022</b>					
règlements	22 349	15 186			
provisions	8 872	27 287			
total sinistres	31 220	42 473			
primes acquises	66 016	70 206			
ratio Sinistres / Primes acquises	47,3%	60,5%			
<b>2023</b>					
règlements	23 899	30 502	19 991		
provisions	4 789	14 597	53 960		
total sinistres	28 688	45 098	73 951		
primes acquises	65 946	69 770	75 430		
ratio Sinistres / Primes acquises	43,5%	64,6%	98,0%		
<b>2024</b>					
règlements	24 854	33 211	59 896	15 731	
provisions	1 893	10 183	18 706	32 494	
total sinistres	26 747	43 394	78 602	48 226	
primes acquises	65 934	69 678	74 958	82 815	
ratio Sinistres / Primes acquises	40,6%	62,3%	104,9%	58,2%	
<b>2025</b>					
règlements	25 106	34 217	66 562	31 662	18 303
provisions	1 467	7 581	8 939	14 286	30 467
total sinistres	26 752	41 798	75 501	45 948	48 770
primes acquises	65 933	69 663	74 898	82 280	95 489
ratio Sinistres / Primes acquises	40,3%	60,0%	100,8%	55,8%	51,1%

*« Et puis le chemin se prolonge, jusqu'à la Pointe du Raz. En descendant du sémaphore vers la mer apparaît Notre-Dame des Naufragés. Vigilante et protectrice, elle veille immobile, comme un repère face aux vents et aux incertitudes. Elle vient refermer ce récit en en prolongeant le sens : celui d'un parcours fait d'épreuves, d'adaptation et d'ambition. Fidèle à ses racines, la mutuelle poursuit sa route, résiliente, portée par une même volonté constante : protéger ceux qui osent entreprendre. »*



[www.finistere-assurance.bzh](http://www.finistere-assurance.bzh)



@finistereassurance

Notre-Dame des Naufragés de la Pointe du Raz, Plogoff

# le finistère assurance



Société d'Assurance Mutuelle à cotisations fixes fondée à Quimper en 1874  
régie par le Code des assurances - SIRET 777 616 863 00042  
8 route de l'innovation 29 000 Quimper

